

2027

DIBATTITU D'ORIENTAZIONE DI BILANCIU

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

WWW.ISULACORSE.CA

TABLE DES MATIERES

Introitu.....	4
Première partie - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2027-2029	7
<i>A - Le contenu du projet de loi de finances pour 2027 : des orientations budgétaires susceptibles de peser sur les ressources de la Collectivité de Corse, dans un contexte marqué par de fortes incertitudes politiques et économiques</i>	<i>7</i>
Les mesures prévisionnelles du projet de loi de finances 2027 et leurs conséquences sur les finances de la Collectivité de Corse :	7
<i>B – La nécessité d’un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier à construire avec l’Etat.....</i>	<i>9</i>
<i>C – Prévision et actualisation de la trajectoire financière de la Collectivité de Corse sur la période 2027-2028.</i>	<i>9</i>
Les prévisions et projections de dépenses.....	10
Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2027.	10
Les dépenses prévisionnelles d’investissement pour 2027.	10
Les recettes prévisionnelles de la Collectivité de Corse.	11
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2027.	11
La fiscalité et les dotations.....	11
Les autres recettes de fonctionnement.	12
Les recettes prévisionnelles d’investissement pour 2027.....	12
Les engagements pluriannuels prévisionnels	13
Les stocks d’autorisations en investissement.....	13
Actualisation de la prospective :	18
<i>D - La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2026</i>	<i>19</i>
<i>E - L’état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31/10/2026</i>	<i>21</i>
Deuxième partie : des actions prioritaires et des choix à préserver en faveur du renforcement de nos infrastructures majeures	23
<i>A – Un vaste programme d’investissement dans les infrastructures éducatives</i>	<i>23</i>
<i>B – L’investissement dans des infrastructures de transports actualisé et renforcé</i>	<i>24</i>
<i>C- La sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile et à la protection des populations</i>	<i>25</i>
<i>D- La relation avec les territoires.....</i>	<i>26</i>
<i>E- Le déploiement d’une véritable politique linguistique.....</i>	<i>26</i>
<i>F- Réaffirmer la présence sociale de la Collectivité de Corse et faire face au risque de précarisation</i>	<i>27</i>
<i>G – Le secteur agricole comme un pilier de notre modèle de société : vers un renforcement des capacités productives.....</i>	<i>28</i>
<i>H- L’action de la Collectivité de Corse pour une île résiliente et un dynamisme économique</i>	<i>28</i>
<i>I- Les conditions de financement de l’investissement.....</i>	<i>29</i>
Troisième partie : La continuité des politiques publiques au service de la Corse et des Corses	32

<i>A- Construire une société émancipée</i>	<i>32</i>
Réaffirmer le destin méditerranéen de la Corse	39
<i>B- Protéger la terre et sauvegarder des espaces sensibles.....</i>	<i>42</i>
<i>C- Construire un modèle économique adapté à la Corse, favorisant un tourisme durable et maîtrisé..</i>	<i>45</i>
<i>D- Interconnecter les territoires</i>	<i>48</i>
Les infrastructures routières	48
Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité	49
<i>E- La construction d'une autonomie dans les secteurs stratégiques.....</i>	<i>51</i>
L'autonomie énergétique	51
La construction d'un modèle agricole permettant d'atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire	53
<i>F - Poursuivre la modernisation de l'administration de la Collectivité de Corse en lien avec les autres acteurs des territoires</i>	<i>56</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>61</i>

La Corse aborde l'année 2027 dans un contexte profondément incertain.

Les crises géopolitiques, les bouleversements climatiques et les mutations économiques et sociales se conjuguent à une situation française marquée par une instabilité politique persistante et une dégradation préoccupante des finances publiques. Les choix budgétaires de l'État font, dans ce contexte, peser des contraintes toujours plus importantes sur les collectivités territoriales et la Collectivité de Corse, alors même que les responsabilités et les besoins ne cessent de croître.

Face à cette situation, la Collectivité de Corse a su préserver ses grands équilibres financiers et maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée. Malgré les difficultés et les contraintes qui lui sont imposées, elle continue d'assumer pleinement ses responsabilités, de garantir la continuité des services publics et de soutenir un niveau d'investissement élevé. Avec plus de 300 M € chaque année, il s'agit de la collectivité qui investit le plus en France (pour des collectivités comparables).

Cette capacité à tenir le cap n'est pas une fin en soi. Elle est la condition nécessaire à la poursuite de notre ambition politique et des transformations que nous avons engagées au service de la Corse et des Corses.

Car les défis auxquels notre île est confrontée demeurent considérables. La cherté de la vie, les difficultés d'accès au logement, les phénomènes spéculatifs, les déséquilibres territoriaux et les dépendances économiques et énergétiques appellent des réponses à la hauteur des enjeux.

Notre responsabilité est de ne céder ni au renoncement ni à la seule gestion de l'urgence. Elle est de répondre aux besoins immédiats de notre société tout en préparant les conditions de son avenir.

Préserver les équilibres financiers de notre institution, c'est aussi préserver notre capacité à agir, à transformer et à construire. C'est faire de la responsabilité budgétaire un instrument au service d'une ambition politique qui demeure intacte : permettre aux Corses de vivre dignement sur leur terre et de maîtriser davantage leur destin collectif.

Notre ambition ne se limite pas à administrer les compétences qui nous sont confiées. Elle est de construire un véritable projet de société, fondé sur la reconnaissance du peuple corse, la préservation de son identité, de sa langue et de sa culture, la justice sociale, la maîtrise de ses ressources et la recherche d'un développement économique durable et équilibré.

Cette ambition trouve son prolongement naturel dans la revendication d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice. L'autonomie n'est pas une fin en soi. Elle constitue le cadre institutionnel et politique nécessaire pour permettre à la Corse de décider de ses choix fondamentaux et d'assumer pleinement la responsabilité de son avenir.

Dans cette perspective, les orientations budgétaires pour 2027 doivent être comprises comme une nouvelle étape dans la mise en œuvre de ce projet collectif.

Elles expriment une volonté : **ne pas subir les contraintes de notre environnement institutionnel, économique et financier, mais continuer à construire, avec les moyens dont nous disposons, les conditions de notre émancipation.**

Cette volonté se traduira notamment par un engagement majeur en faveur de la jeunesse et de l'éducation.

La rénovation de nos collèges et de nos lycées, réaffirmée comme une priorité de l'action du Conseil exécutif de Corse dès le mois de mai 2026, dépasse la seule nécessité de remettre à niveau des infrastructures parfois vieillissantes ou inadaptées.

Elle s'inscrit dans une ambition plus vaste : contribuer à construire **une école du XXI^e siècle de Corse, et non simplement une école en Corse.**

Une école qui prenne pleinement en compte les réalités et les spécificités de notre île et de ses territoires. Une école qui garantisse des conditions d'accueil, de travail et d'épanouissement dignes à l'ensemble de la communauté éducative. Une école qui intègre les nouveaux usages pédagogiques, les évolutions technologiques et les exigences environnementales, tout en accordant à notre langue, à notre culture et à notre histoire la place qui doit être la leur.

Cette ambition participe d'un projet éducatif global, indissociable de notre volonté de donner à la jeunesse corse les moyens de construire son avenir sur sa terre.

La même exigence guide notre action dans les autres domaines fondamentaux de la vie collective.

Elle commande de poursuivre la lutte contre la précarité et les inégalités, de protéger les plus vulnérables et de garantir la présence des services publics sur l'ensemble du territoire.

Elle impose de répondre à la crise du logement, de combattre les phénomènes spéculatifs et de préserver notre foncier, notamment agricole.

La révision du PADDUC constituera, à cet égard, une étape politique majeure. Bien au-delà d'un exercice de planification territoriale, elle sera l'occasion de présenter un véritable projet de société pour la Corse, affirmant nos choix fondamentaux en matière d'aménagement, de développement, de préservation de notre terre et d'équilibre entre les territoires.

Elle suppose également de renforcer nos capacités productives, de progresser vers l'autonomie alimentaire, énergétique et hydraulique, et d'orienter un modèle économique dans lequel le tourisme demeure une activité importante, mais doit s'inscrire dans les équilibres sociaux, culturels et environnementaux de la Corse.

Elle implique enfin de poursuivre une politique linguistique ambitieuse, afin que la langue corse demeure une langue vivante, transmise et pratiquée dans l'ensemble de notre société.

Ces orientations procèdent d'une même conviction : notre terre, nos ressources, notre patrimoine et nos capacités de développement doivent d'abord servir les intérêts de la Corse et de celles et ceux qui fondent son peuple.

Mais cette ambition se heurte à des contraintes financières et institutionnelles de plus en plus fortes.

La Collectivité de Corse assume des compétences étendues, parfois insuffisamment compensées, alors que ses ressources demeurent fragiles et peu dynamiques. Les orientations budgétaires de l'État pour 2027 risquent d'accentuer encore cette situation, au moment même où les besoins d'investissement et de solidarité continuent de croître.

Cette contradiction confirme la nécessité d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier avec l'État, indissociable de la perspective d'autonomie.

Elle justifie également notre exigence d'une véritable gouvernance partagée des grands programmes d'investissement, notamment du PTIC, dont les modalités actuelles ne reconnaissent pas pleinement la place et les responsabilités institutionnelles de la Collectivité de Corse.

Pour autant, ces contraintes ne doivent conduire ni au renoncement ni à l'immobilisme.

Le Conseil exécutif de Corse entend préserver un niveau d'investissement soutenu, avec une prévision de 305 M€ en 2027, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des dépenses et une maîtrise de la trajectoire d'endettement qui demeurera sous les seuils d'alerte.

Cet effort répond à une nécessité : moderniser nos infrastructures, améliorer les conditions de vie des Corses, accompagner les transitions et préparer les investissements dont notre île aura besoin demain.

Il appelle également une évolution continue de notre administration, de nos méthodes de travail et de la gouvernance de nos politiques publiques. La perspective de l'autonomie nous impose, dès aujourd'hui, de renforcer notre capacité collective à décider, à agir et à rendre compte des résultats obtenus.

Les orientations présentées pour 2027 s'inscrivent ainsi dans la continuité des engagements pris devant les Corses, tout en répondant aux urgences et aux défis nouveaux auxquels notre société est confrontée.

Elles traduisent la volonté de concilier responsabilité financière et ambition politique, solidarité et développement, préservation de notre identité et ouverture sur le monde.

Au-delà des chiffres et des contraintes de l'exercice budgétaire, c'est bien le même objectif qui demeure : permettre au peuple corse de maîtriser davantage son destin, de vivre dignement sur sa terre et de construire, dans la durée, une Corse autonome, solidaire et fidèle à elle-même.

Première partie - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2027-2029

La préparation du budget 2027 de la Collectivité de Corse intervient dans un contexte français et international marqué par des tensions persistantes sur les finances publiques.

L'évolution des ressources des collectivités territoriales et les mesures envisagées dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2027 constituent des éléments importants pour l'équilibre budgétaire et la trajectoire financière de la Collectivité de Corse. La programmation financière pluriannuelle ainsi que l'adaptation de sa trajectoire de gestion des ressources humaines sont particulièrement impactées (A).

Ces éléments confirment la nécessité de construction d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier avec l'Etat, en préservant les compensations financières liées à la situation d'insularité de la Corse, en optimisant les outils de financement mobilisables au croisement de nos priorités d'intervention et en revendiquant la mise en œuvre d'un cadre financier réellement spécifique et opérant (B).

Les engagements pluriannuels prévisionnels de la Collectivité de Corse seront rappelés, ainsi que la trajectoire financière 2027-2028 (C), la structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2026 (D).

Au titre des informations réglementaires, l'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31/10/2026 sera également précisé (E).

A - Le contenu du projet de loi de finances pour 2027 : des orientations budgétaires susceptibles de peser sur les ressources de la Collectivité de Corse, dans un contexte marqué par de fortes incertitudes politiques et économiques

Les mesures prévisionnelles du projet de loi de finances 2027 et leurs conséquences sur les finances de la Collectivité de Corse :

La préparation du budget 2027 de la Collectivité de Corse intervient dans un contexte français encore marqué par de nombreuses incertitudes. Le projet de loi de finances est, à la date de rédaction du présent rapport, en cours d'examen au Parlement. Certaines dispositions susceptibles d'avoir un impact négatif sur les collectivités territoriales et la Collectivité de Corse ne sont pas encore finalisées.

Le budget 2027 doit ainsi se construire dans un environnement financier et institutionnel évolutif.

Cette situation ne remet toutefois pas en cause la poursuite d'une gestion rigoureuse et anticipée des équilibres financiers de la Collectivité de Corse. Elle constitue également l'occasion de conforter la cohérence du calendrier budgétaire et de mieux articuler les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse avec sa programmation financière, en garantissant une visibilité à N-1 sur un exercice entier.

Le projet de loi de finances en cours d'examen au Parlement s'inscrit dans une trajectoire de réduction du déficit public. Les mesures envisagées devraient conduire une nouvelle fois à

une contribution significative des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

Les principales dispositions de nature à impacter les finances de la Collectivité de Corse, si elles étaient adoptées, sont les suivantes :

- Minoration de la dotation de transformation des collectivités et établissements (DTCE) à hauteur de 4 M€, soit une perte prévisionnelle de 0,251M€.
- Application du principe de décroisement des financements, selon lequel les ressources affectées à une compétence doivent être cohérentes avec la collectivité qui en assure l'exercice, dès lors que celle-ci a déjà bénéficié d'une compensation financière de l'État lors du transfert de compétence.

Sa mise en œuvre se traduirait par :

- La suppression de la part d'accises sur les énergies attribuée aux Régions françaises et à la Collectivité de Corse afin de neutraliser la réforme de l'apprentissage (157 M€ au niveau français), soit une perte estimée à 1,437 M€ pour la Collectivité de Corse ;
- La suppression du fonds de soutien à l'apprentissage (134 M€ par rapport à la loi de finances pour 2026), soit une perte de 0,061 M€ pour la Collectivité de Corse ;
- La baisse du financement des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) (106 M€), soit une diminution de 0,114 M€ des recettes d'investissement et de 0,123 M€ des recettes de fonctionnement pour la Collectivité de Corse ;
- La suppression des Programmes Régionaux d'Investissement dans les Compétences (PRIC) (220 M€), soit une perte de 1,800 M€ de recettes de fonctionnement pour la Collectivité de Corse ;
- La suppression de la dotation liée au transfert du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (100 M€), soit une diminution de 1,238 M€ des recettes d'investissement pour la Collectivité de Corse ;
- La réforme du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui concernerait la Collectivité de Corse et l'ensemble des collectivités territoriales. Le Gouvernement français envisage d'abaisser le taux forfaitaire à 11,404 %, tout en maintenant un taux majoré de 16,404 % pour les dépenses contribuant à la transition écologique et à l'aménagement du territoire. Sur la base d'une assiette de dépenses éligibles de 105 M€ (exercice 2025), l'application exclusive du taux forfaitaire conduirait à une perte de recettes estimée à 5 M€. Cette perte serait ramenée à 4,2M€, 3,15 M€ ou 2,63 M€ si respectivement 20 %, 40 % ou 50 % des dépenses demeuraient éligibles au taux majoré. L'impact financier dépendra donc directement de la part des investissements pouvant être rattachés aux catégories bénéficiant du maintien du taux de 16,404 %.
- L'absence, dans la version initiale du PLF 2027, du complément de dotation de continuité territoriale (DCT) de la Corse de 60 M€, destiné à compenser la non-indexation de cette dotation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Le contexte économique et financier demeure préoccupant : l'évolution du taux de croissance de l'économie française est estimée à +1,0 % en 2027, selon l'hypothèse retenue par le Gouvernement dans le Projet de loi de finances pour 2027.

L'endettement public demeure à un niveau historiquement élevé et continue de progresser sous l'effet des déficits cumulés et de l'augmentation de la charge de la dette.

En France, l'objectif de déficit public est fixé à 5,0 % du PIB en 2027, après une prévision révisée à 5,4 % du PIB en 2026.

La dette publique atteindrait ainsi près de 122 % du PIB en 2027 contre 119,3 % en 2026 et 115,7 % en 2025, témoignant de la poursuite de la dégradation des finances publiques, en dépit des mesures de redressement engagées.

B – La nécessité d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier à construire avec l'Etat

Le caractère peu dynamique des recettes de la Collectivité de Corse, l'absence de ressources spécifiques ou d'indexation de la DCT sur l'inflation, comme d'autres mesures françaises, imposent de définir, dans la perspective de construction d'un statut d'autonomie, un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier avec l'Etat, qui associe la Collectivité de Corse mais aussi les communes et intercommunalités.

Cette perspective apparaît comme une condition de pérennité des efforts déployés sur les territoires par la Collectivité de Corse et du maintien d'un niveau d'investissement à hauteur des besoins identifiés.

La construction d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse revêt nécessairement une dimension financière. Ces éléments figurent dans la délibération n°23/089 AC Autonomia.

La définition d'un pacte nouveau suppose d'en réunir les parties prenantes sur un champ qui dépasse les aspects strictement fiscaux. Outre la Collectivité de Corse, ses démembrements et l'Etat, le bloc communal et intercommunal devront nécessairement y être associés.

C – Prévision et actualisation de la trajectoire financière de la Collectivité de Corse sur la période 2027-2028.

Dans un contexte français et international dégradé marqué par de grandes incertitudes politiques et économique, l'actualisation du cadre prospectif permet sécuriser la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la Collectivité de Corse. A droit constant, cette projection sur la période 2027-2028 traduit les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil exécutif de Corse, tant en matière d'investissement que de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les prévisions et projections de dépenses.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2027.

Pour les exercices 2027 et 2028, la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un niveau inférieur aux prévisions d'inflation demeure une priorité. À ce titre, hors charge d'intérêts de la dette, les dépenses sectorielles de fonctionnement seraient globalement stabilisées sur les projections de réalisation 2026.

Les dépenses de fonctionnement des politiques sectorielles seraient contenues à **1,026M€** (hors complément de DCT) sur la période 2027-2028 (intérêts de la dette exclus).

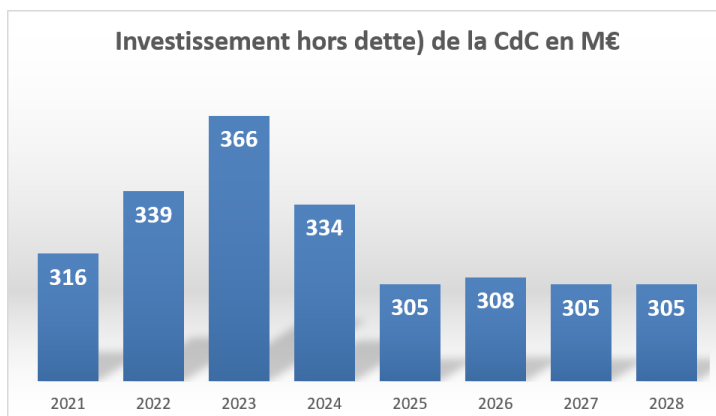
Le respect de cette trajectoire nécessite néanmoins la poursuite d'efforts significatifs de maîtrise des coûts et un pilotage renforcé afin de compenser les hausses mécaniques affectant certaines catégories de dépenses.

Compte tenu des perspectives d'évolution des recettes fiscales, le respect d'une trajectoire maîtrisée des dépenses de fonctionnement est un levier déterminant pour garantir un niveau d'investissement supérieur à 300 M€ sur l'ensemble de la période.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2027.

La poursuite d'une politique d'investissement soutenue, initiée par le Conseil exécutif de Corse dès son élection, demeure une priorité et ce malgré les contraintes budgétaires croissantes qui s'imposent.

Au-delà de cet obstacle, les projections de dépenses d'investissement prévoient un volume d'interventions directement sur le territoire insulaire à 305M€ par an, soit environ 610M€ au total entre 2027 et 2028.



En intégrant les prévisions de dépenses pour 2027 et 2028, la Collectivité de Corse aura investi depuis 2021 un montant de **2,577 Md€ soit une moyenne de 322 M€ par an.**

Les recettes prévisionnelles de la Collectivité de Corse.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2027.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité de Corse (hors complément de DCT) devraient s'établir à 1,230 Md€ en 2027, en recul de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de près de 9 M€.

Cette contraction résulte, d'une part, des ajustements de prévision déjà intégrés au Budget supplémentaire 2026 concernant les principales recettes fiscales de la Collectivité de Corse et, d'autre part, des mesures de contribution au redressement des finances publiques prévues par le PLF 2027.

Celles-ci affecteraient tant les ressources issues des transferts de fiscalité que certaines recettes sectorielles, en particulier celles relatives au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

La fiscalité et les dotations

Dans un environnement économique marqué par de nombreuses incertitudes aux niveaux français et international, les estimations de recettes pour 2027 ont été élaborées à partir des projections d'encaissements prévisionnels qui seront confirmés lors du CFU 2026.

Les recettes de fonctionnement liées à la fiscalité et aux dotations fiscales devraient connaître une légère baisse en 2027. Cette évolution s'explique par le recul marqué de plusieurs recettes, dont les effets seraient toutefois atténués par la progression prudente de certaines ressources fiscales qui ne feraient pas l'objet d'écèlement dans le cadre du PLF 2027.

- **Fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), une estimation de 266 M€ pour 2027.** Après le gel de cette recette en 2025, non reconduit en 2026, les perspectives d'évolution demeurent marquées par une forte incertitude pour 2027. Au regard de la volatilité constatée sur l'exercice 2026, la prévision 2027 repose sur une hypothèse prudente d'évolution de +1 %. À noter que la version initiale du PLF 2027 prévoit une exonération pour les régions du dispositif d'écèlement appliqué à la dynamique de TVA.
- **Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) : une estimation de 92 M€ pour 2027.** Dans un contexte de marché immobilier encore marqué par de fortes incertitudes, la trajectoire retenue pour les DMTO sur la période 2027-2028 repose sur une hypothèse prudente de recul des encaissements de 1 % par rapport aux prévisions 2026. Cette évolution conduirait à un produit de l'ordre de 92 M€ en 2027, et intègre les effets de la majoration temporaire de 0,5 point des taux de DMTO, prévue par la loi de finances pour 2025 et applicable jusqu'en 2028.
- **Taxe sur les tabacs : une estimation de 151 M€.** Les encaissements de cette taxe affichent un recul sur les dix premiers mois de l'exercice 2026. La prévision retenue pour 2027 s'inscrit dans la continuité des ajustements opérés lors du BS 2026, qui avait révisé à la baisse de 2 M€ la prévision initialement inscrite au BP 2026. Dans ce contexte, une

nouvelle diminution des produits de l'ordre de 2 M€ est anticipée en 2027, conduisant à une estimation de recettes de 151 M€.

- **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) Corse et TICPE au niveau de la France : une estimation de 85 M€ pour 2027.** Les produits de ces deux taxes demeurent affectés par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, qui contribuent à la hausse des prix des carburants. Cette situation pèse sur les volumes de consommation, tant au niveau de la France que celui de la Corse. La prévision pour 2027 repose ainsi sur une hypothèse prudente de baisse des encaissements de l'ordre de 1,5 % par rapport à 2026.
- **Taxe sur les certificats d'immatriculation : une estimation en recul de 1 % en 2027.** La progression continue des ventes de véhicules électriques accélère la transformation du marché automobile et se traduit par une érosion progressive des recettes issues de cette taxe. Dans ce contexte, les encaissements prévisionnels pour 2027 sont estimés en baisse d'environ 1 % par rapport à 2026. Il convient toutefois de souligner que le Conseil exécutif de Corse n'a pas souhaité proposer de revalorisation du tarif du cheval fiscal, maintenu à 53 €, alors que le plafond réglementaire est fixé à 60 €.
- **Taxe sur les transports : une estimation de 37 M€.** Les dernières données disponibles montrent une stabilité des flux de passagers en 2026 par rapport à 2025. La prévision de recettes pour 2027 repose sur l'hypothèse d'un niveau de fréquentation comparable à celui observé au cours des deux derniers exercices, conduisant à un produit attendu d'environ 37 M€.
- **Taxe sur les navires : une estimation de 5 M€.** Les encaissements constatés demeurent conformes aux prévisions établies pour 2026. Compte tenu de cette stabilité, le niveau de recettes est reconduit à l'identique pour l'exercice 2027, soit 5 M€.

Les autres recettes de fonctionnement.

- **Les recettes sectorielles de fonctionnement devraient atteindre 43 M€ en 2027.** Elles sont principalement constituées des recettes liées à l'administration générale, au Fonds social européen plus (FSE+), au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), aux politiques sociales et à diverses recettes spécifiques. La prévision retenue repose sur une hypothèse de stabilité de ces ressources par rapport aux niveaux constatés ces dernières années.
- **La Revalorisation 2026 de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT) pour 2026.** La DCT est gelée depuis 2009 ; le gouvernement introduit généralement une revalorisation annuelle dans en loi de finances initiale. Néanmoins, dans la version initiale du PLF 2027, le gouvernement ne prévoit pas d'augmentation de la DCT. Un amendement au projet de loi de finances pour 2027 a été adopté pour une majoration de 62M€ ; un autre demande le dégel de la DCT.

Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2027.

Les recettes d'investissement sont ajustées à un niveau de 80 M€ hors emprunts. Elles reposent principalement sur les différents dispositifs de co-financement mobilisables (fin

du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) / Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC), Fonds européen de développement régional (FEDER) / Fonds vert/ Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)...). Le produit du FCTVA est estimé à 17 M€, en cohérence avec les prévisions de réalisation des opérations d'investissement conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse en 2027.

En matière de financement de l'investissement, la Collectivité de Corse pourrait envisager, à ce stade, un recours à l'emprunt dans la limite de 110 M€ en 2027, soit un niveau globalement comparable au plafond autorisé en 2026. Cette hypothèse demeure indicative et sera ajustée en fonction de l'évolution des besoins de financement, de l'exécution budgétaire et des conditions de mobilisation des ressources disponibles.

Sur cette base, et sous réserve de la réalisation des hypothèses retenues dans la prospective financière, l'encours de la dette pourrait s'établir autour de 1,251 Md€ à fin 2027. Cette projection fera l'objet d'une actualisation régulière, dans le souci de préserver les équilibres financiers et la soutenabilité de la trajectoire d'endettement de la Collectivité de Corse.

Les engagements pluriannuels prévisionnels

La gestion budgétaire des collectivités repose majoritairement sur un pilotage pluriannuel des crédits, fondé sur les autorisations de programme (AP) en investissement et les autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement.

Ces autorisations sont ensuite déclinées en crédits de paiements pour la gestion annuelle. La consommation des crédits de paiement se fait sur plusieurs exercices, notamment en investissement.

Les dépenses de personnel, la dette et les opérations financières constituent les principales exceptions à ce mode de gestion.

Chaque année, un état du stock au 31 décembre permet de savoir ce qu'il reste à mandater sur les différentes AP/AE. Ce stock équivaut au montant disponible qu'il est possible de dépenser sur une affectation précise. Chaque année, un toilettage des affectations et engagements est effectué, afin de supprimer les projets terminés ou annulés.

Les stocks d'autorisations en investissement

Au 8 Octobre 2026, le stock des autorisations de programme (AP) s'établit à 878,9 M€.

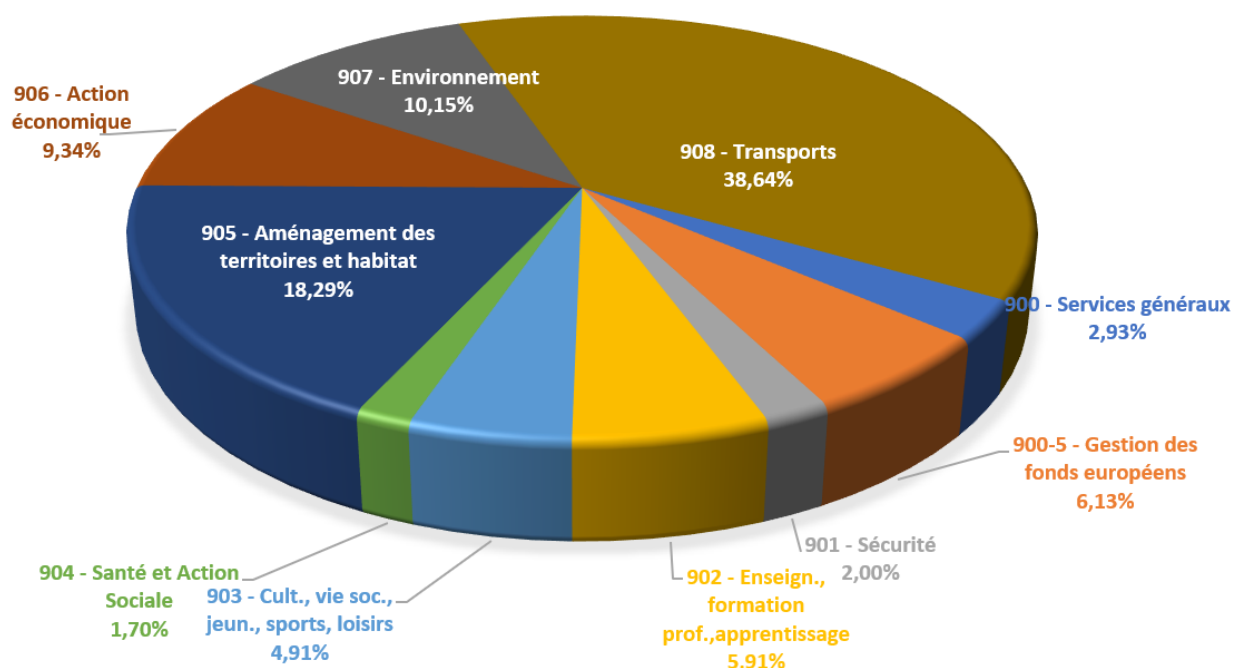
En extrapolant les affectations et les consommations de CP au 31/12/2026 par rapport au CFU 2025, le stock théorique serait de 916,067 M€.

Le graphique ci-dessous présente le stock d'autorisations au 8 octobre 2026 et sa projection au 31 décembre 2026. Ces données restent provisoires. Elles seront consolidées lors de la présentation du compte financier unique 2026, en juin 2027.

Elles permettent néanmoins d'apprécier la répartition du stock par chapitre fonctionnel à l'approche de la clôture budgétaire.

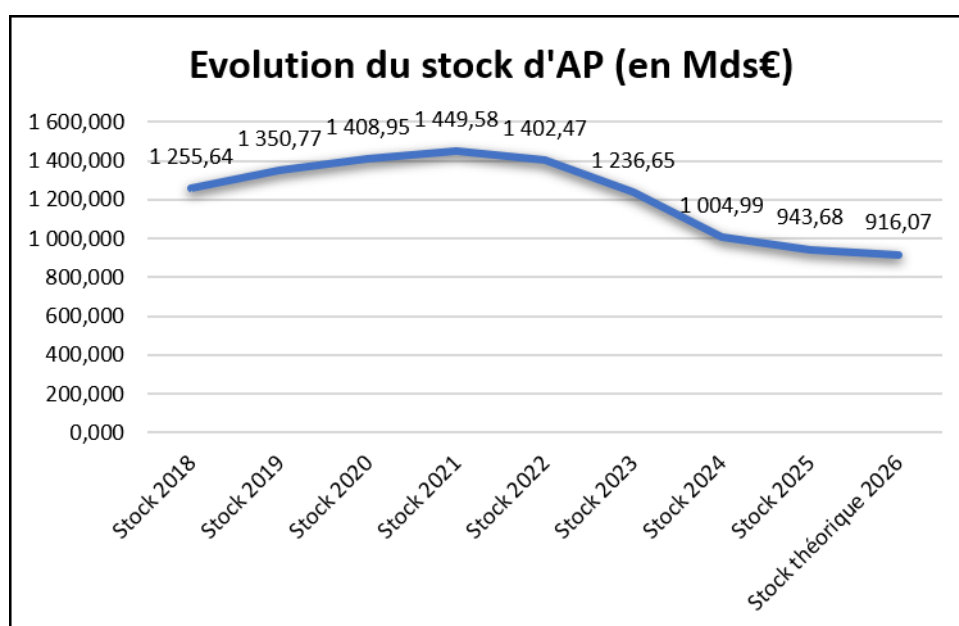
Une décision modificative de toilettage devant être adoptée avant la fin de l'exercice budgétaire, le stock présenté est susceptible d'évoluer d'ici la clôture des comptes.

STOCK THÉORIQUE 31/12/2026



La courbe ci-dessous présente l'évolution du stock d'AP sur la période 2018-2026. La baisse observée depuis 2021 résulte des opérations de toilettage, d'un niveau soutenu de mandatement et d'une meilleure maîtrise des affectations.

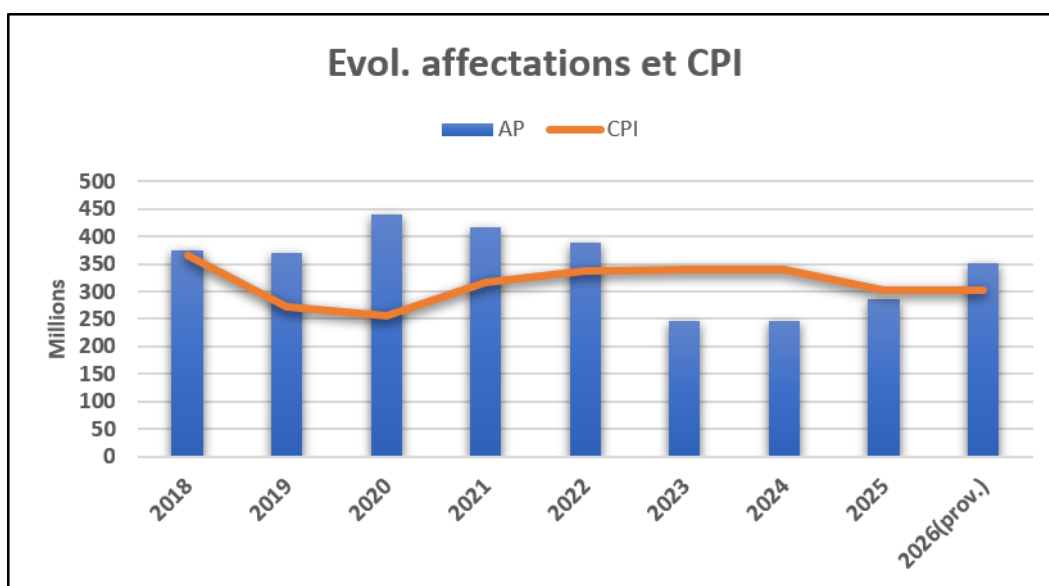
Projeté sur la base d'une capacité de mandatement de 300 M€ par an, le ratio de couverture serait de 3,03 années, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la Collectivité de Corse pourrait résorber son stock dans ce laps de temps relativement réduit. Ce ratio de couverture est inférieur au taux recommandé de 4 ans et reflète un pilotage maîtrisé de la pluri-annualité des engagements.



La Collectivité de Corse entend poursuivre la réduction du stock d'autorisations de programme. Ces autorisations correspondent à des projets dont les dépenses peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

Un examen des opérations sera conduit avec les directions concernées. Il permettra d'annuler les autorisations devenues sans objet et d'actualiser le calendrier des projets maintenus.

Les nouvelles autorisations devront également tenir compte des engagements déjà pris, afin de mieux adapter la programmation des investissements aux capacités financières de la Collectivité de Corse.



Si 95 % des affectations prévues sont réalisées en 2026, cela ne signifie pas que les dépenses correspondantes seront intégralement payées dans l'année.

En effet, les paiements interviennent au fur et à mesure de l'avancement des projets, parfois sur plusieurs exercices.

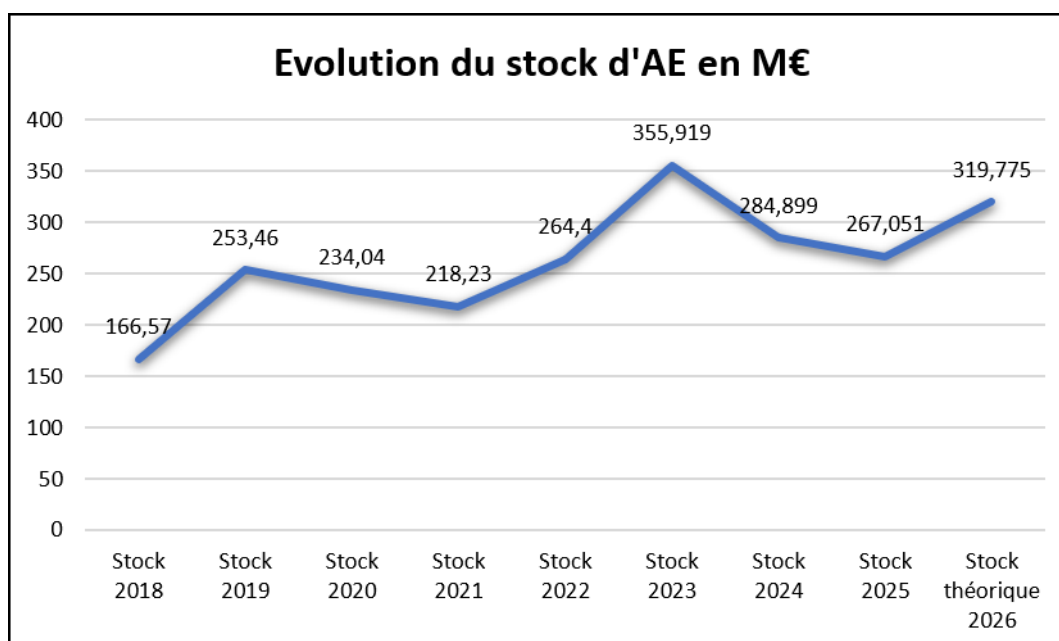
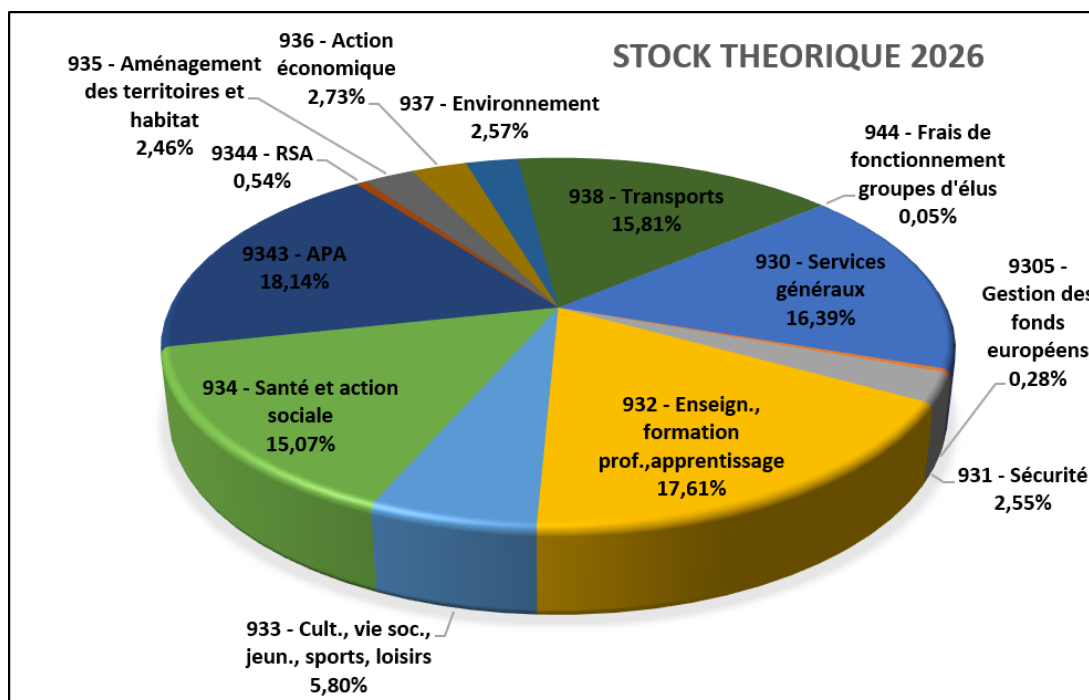
Ce décalage entre les engagements pris et les dépenses réalisées doit être pris en compte pour assurer une bonne maîtrise de la programmation des investissements.

Les stocks d'autorisations en fonctionnement

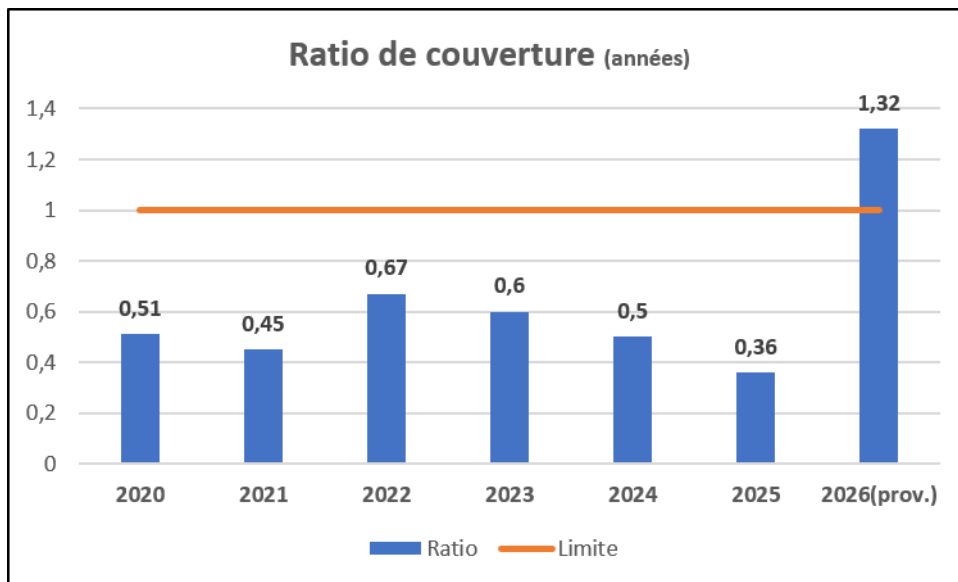
Le tableau suivant retrace le stock prévisionnel d'autorisations d'engagement (AE) dans sa projection au 31 décembre 2026.

En extrapolant les affectations et les consommations de CPF au 31/12/2026 par rapport au CFU 2025, le stock d'autorisations serait de 319,77 M€.

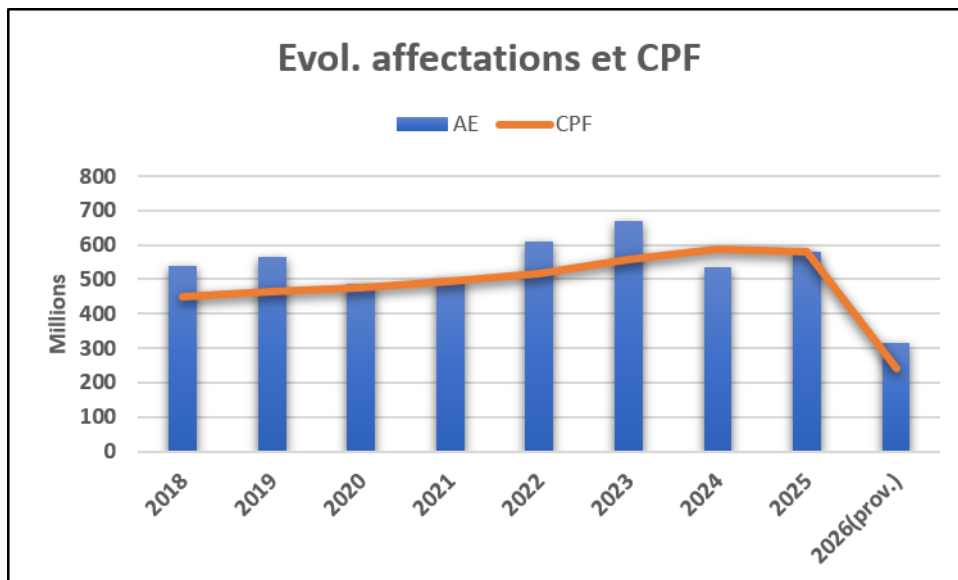
Une décision modificative de toilettage devant être adoptée avant la fin de l'exercice budgétaire, le stock présenté est susceptible d'évoluer d'ici la clôture des comptes.



Le ratio de couverture serait de 1,32 années, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la Collectivité de Corse pourrait résorber son stock dans ce laps de temps.



L'ouverture de nouvelles autorisations lors des futurs budgets devra prendre en compte les montants des stocks existants, par chapitre fonctionnel et également par Direction Générale Adjointe, afin d'éviter la déconnexion entre les AE et les CPF.

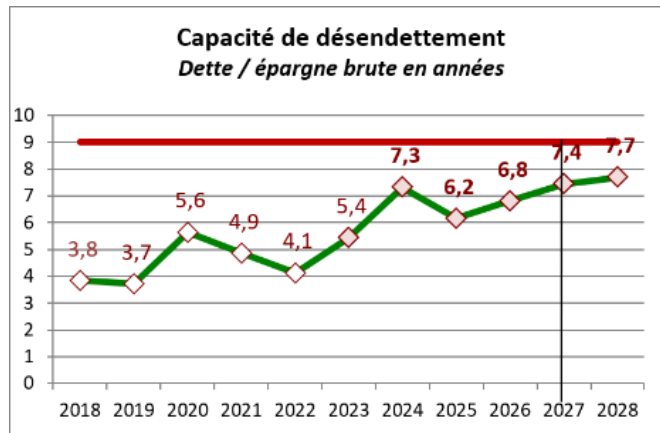
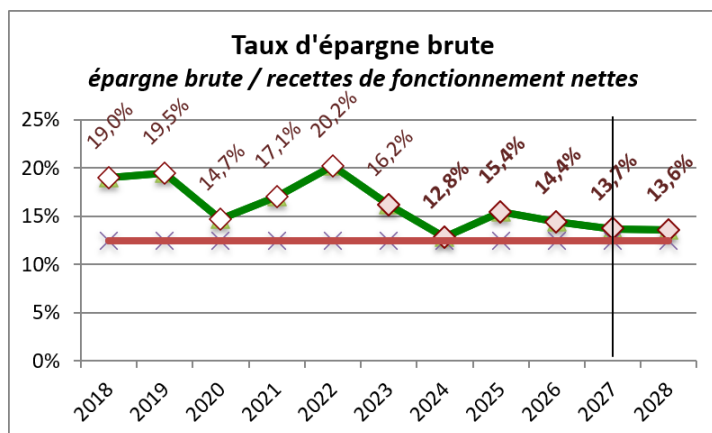


Pourquoi les affectations et les CPF diminuent-ils aussi fortement en 2026 ? Les données présentées correspondent-elles à une situation arrêtée en cours d'année ou à une véritable prévision au 31 décembre 2026

Actualisation de la prospective :

La trajectoire financière proposée par le Conseil exécutif de Corse vise à préserver les équilibres budgétaires de la Collectivité de Corse et à maintenir ses ratios de solvabilité en deçà des seuils d'alerte. Sur la base des prévisions présentées précédemment, cette trajectoire à l'horizon 2028 s'établit comme suit :

DOB 2027 Trajectoire Budgétaire de la CdC- 2027-2028											
hors CFF et complément DCT 2022/2023/2025/ 2026 hors atténuations et provisions											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fonctionnement											
Inflation passée / prévisionnelle	1,8%	1,1%	0,5%	3,0%	6,0%	5,5%	2,5%	1,0%	2,1%	1,8%	1,8%
Recettes réelles de fonctionnement courantes nettes	1 067	1 100	1 068	1 128	1 200	1 190	1 192	1 229	1 237	1 230	1 234
Variation		3,1%	-2,8%	5,6%	6,3%	-0,8%	0,1%	3,1%	0,7%	-0,6%	0,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors atténuations & provisions)	864	886	911	936	958	998	1 039	1 039	1 060	1 062	1 066
Variation		2,5%	2,9%	2,7%	2,4%	4,2%	4,1%	0,0%	1,9%	0,2%	0,4%
dont dépenses réelles de gestion	836	857	888	914	937	972	1 007	1 007	1 026	1 026	1 026
dont intérêts	29	28	23	22	21	26	33	32	34	36	41
Epargne brute récurrente	202	214	157	193	242	192	152,8	190	178	168	167
Investissement											
Recettes réelles d'investissement nettes hors dette	78	86	67	74	121	121	105	78	72	97	101
dont FCTVA	26	21	21	18	28	25	29	24	17,3	17	18
dont recettes sectorielles et diverses	52	64	46	56	63	76	76	54	55	80	83
Dépenses réelles d'investissement	299	306	342	377	491	418	388	366	373	376	382
dont investissements	266	273	256	316	339	366	334	305	308	305	305
dont capital de la dette	33	33	37	48	45	52	54	61	65	71	77
Emprunt bancaire	0	50	129	97	108	99	128	112	108	110	113
Dette bancaire au 31/12	776	794	886	935	998	1 045	1 119	1 169	1 212	1 251	1 288
Ratios											
Taux d'épargne brute	19,0%	19,5%	14,7%	17,1%	20,2%	16,2%	12,8%	15,4%	14,4%	13,7%	13,6%
Capacité de désendettement	3,8 ans	3,7 ans	5,6 ans	4,9 ans	4,1 ans	5,4 ans	7,3 ans	6,2	6,8	7,4 ans	7,7 ans
Indice volumétrique d'endettement (dette/RRF)	73%	72%	83%	83%	83%	88%	94%	95,1%	97,9%	102%	104%



À droit constant et sur la base des hypothèses retenues, la trajectoire budgétaire prévisionnelle permettrait de préserver les principaux équilibres financiers de la Collectivité de Corse.

En 2027, la capacité de désendettement s'établirait à 7,4 années et le taux d'épargne brute à 13,7 %. En 2028, ces indicateurs atteindraient respectivement 7,7 années et 13,6 %.

Ces projections demeurent compatibles avec les seuils fixés par la Chambre régionale des Comptes pour la Collectivité de Corse : une capacité de désendettement inférieure à 9 années et un taux d'épargne brute supérieur au seuil de vigilance de 12,5 %.

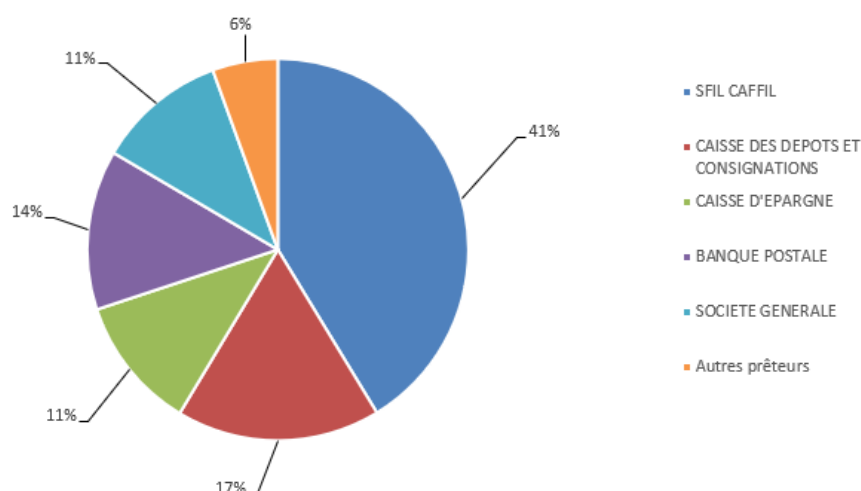
D - La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2026

Le Conseil exécutif de Corse poursuit une gestion attentive de l'endettement, avec pour objectif de préserver les équilibres financiers de la Collectivité de Corse et de maintenir sa capacité d'investissement.

À la date d'arrêt des données, l'encours de dette s'établit à 1 243 M€, répartis entre 92 emprunts auprès de 10 établissements prêteurs.

La contractualisation d'un financement complémentaire de 40 M€ est envisagée d'ici au 31 octobre 2026. Son incidence sur l'encours sera précisée lors de l'actualisation des données.

Répartition par prêteurs :



➤ Le principal prêteur, SFIL CAFFIL, représente à lui seul près de la moitié du volume des financements (41% soit 513 M€)

➤ La Caisse des Dépôts et Consignation et Dexia disposent d'une part également importante de l'encours (17% soit 215 M€) représentant avec la SFIL CAFFIL les deux tiers du volume des financements (59% soit 728 M€).

Le taux moyen à cette date est de 2.83% pour une durée résiduelle de 18 ans et 10 mois.

La dette par type de risque :

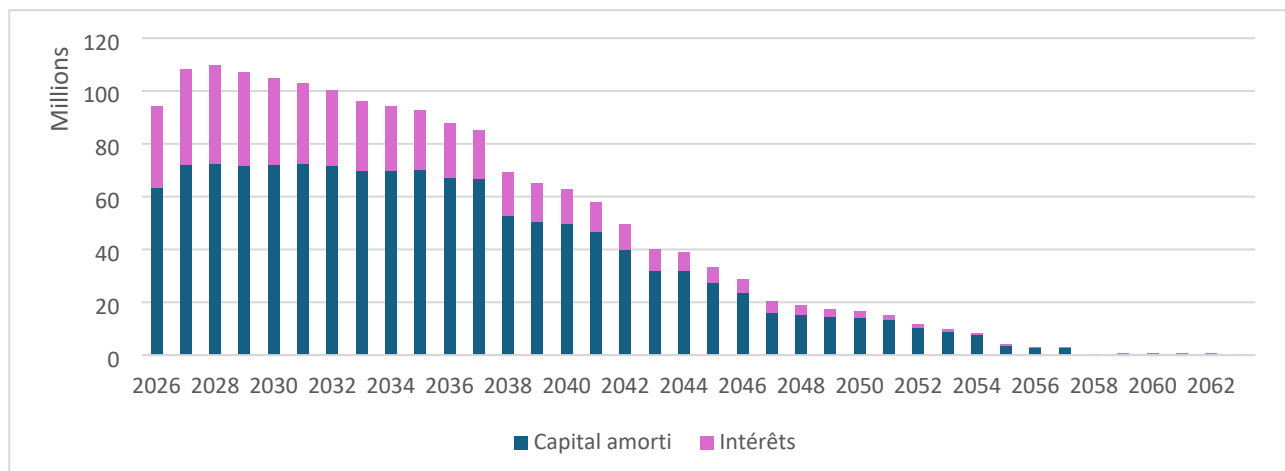
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	619 687 885 €	49,83%	2,44%
Variable	341 026 178 €	27,42%	3,76%
Livret A	280 391 240 €	22,55%	2,42%
Change	2 400 000 €	0,19%	20,76%
Ensemble des risques	1 243 505 303 €	100,00%	2,83%

La structure de la dette présente une répartition proche de l'équilibre entre les emprunts à taux fixe (49,83 %) et ceux à taux variable, y compris les emprunts indexés sur le Livret A (49,97 %).

De la même manière, au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette de la Collectivité de Corse a une structure d'indexation à 99,81% sur un risque 1A (c'est-à-dire non structurée).

Il reste un emprunt indexé sur un risque 6F (0,19), qui ne présente pas d'enjeu de sécurisation au regard de son faible montant.

Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2026 (sous réserve de 40M€ non contractualisés au 31 octobre 2026) :



E - L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31/10/2026

La Collectivité de Corse a montré, à l'occasion des exercices budgétaires précédents, une forte maîtrise de la masse salariale.

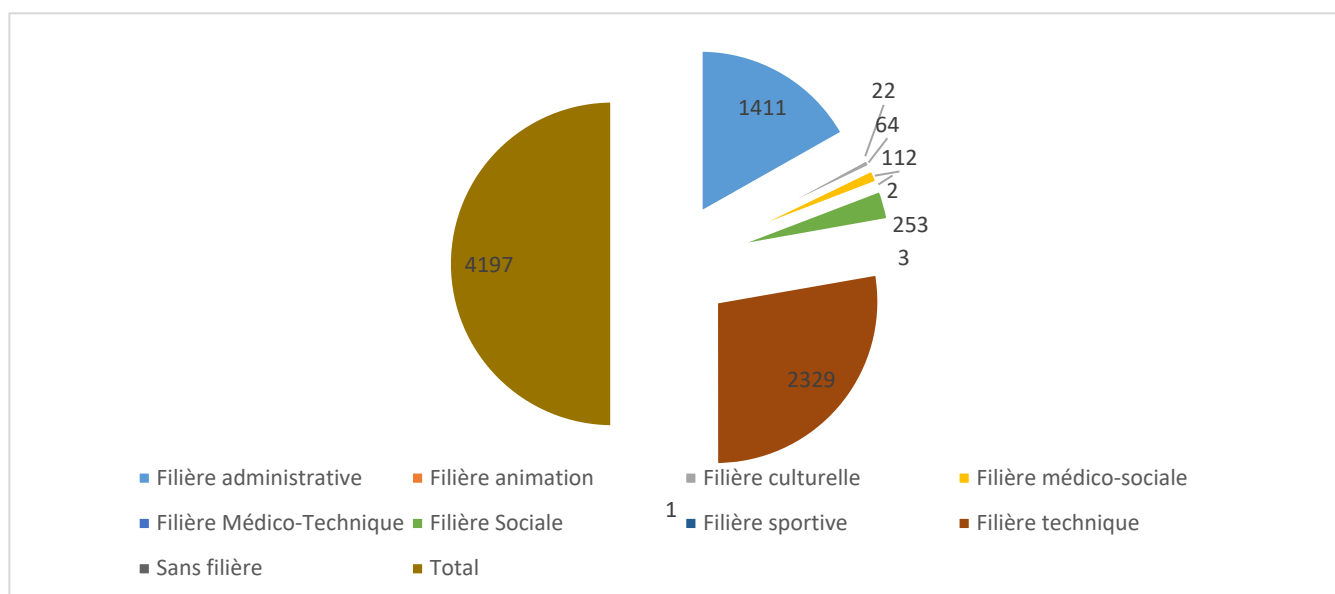
Une attention particulière est portée à l'évolution des dépenses de ressources humaines, une progression mécanique étant portée par le Glissement Vieillesse et Technicité mais aussi par des mesures issues du Gouvernement français qui ont un impact important.

Le pilotage des ressources humaines doit permettre de répondre à l'enjeu de maîtrise financière tout en garantissant des conditions d'emploi optimales. Afin d'atteindre cet objectif, la politique de Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences concentre l'essentiel des enjeux. En effet, des leviers de redéploiement internes seront proposés ainsi que des parcours de formation et d'accompagnement pour favoriser la montée en compétences de nos agents. Dans cette logique, l'enveloppe des recrutements aura été estimée sur la base du volume financier dégagé par les départs définitifs d'agents de nos effectifs.

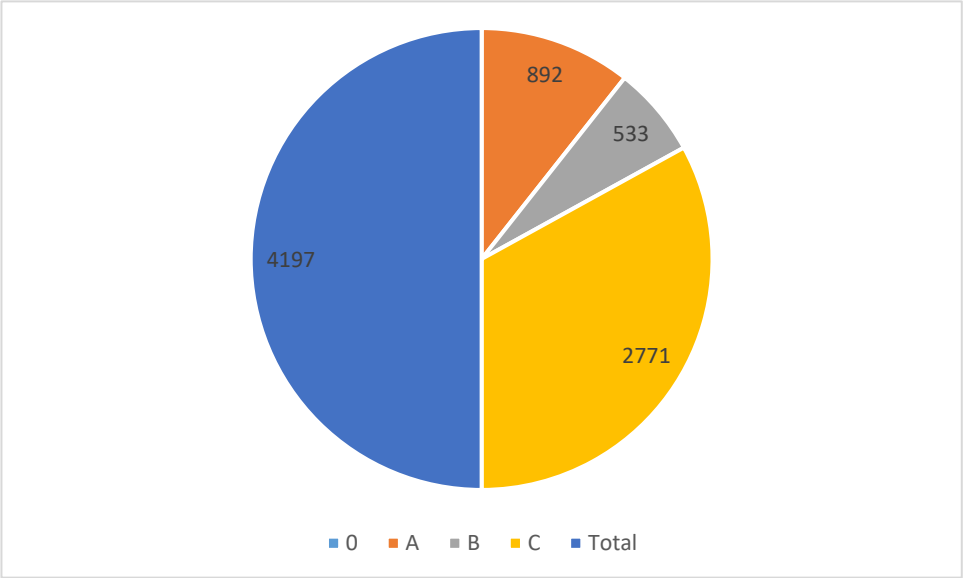
L'exercice 2027 sera significativement impacté par l'augmentation de trois points du taux de cotisation auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. Également, la revalorisation des indices les plus bas générera une hausse de la structure de la masse salariale.

La structure des effectifs au 30 septembre 2026 au total 4 197 agents sur poste permanent.

La répartition par filière se décompose comme suit :



La répartition par catégorie est la suivante :



Deuxième partie : des actions prioritaires et des choix à préserver en faveur du renforcement de nos infrastructures majeures

Le Conseil exécutif de Corse affirme les priorités politiques dont il poursuivra la réalisation ou l'accélération au titre de l'année 2027.

Des efforts financiers particuliers porteront donc sur les infrastructures éducatives (A), les infrastructures de transport (B), la sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile et à la protection des populations (C), la relation avec les territoires (D).

En 2027, le Conseil exécutif de Corse poursuivra le déploiement de sa politique linguistique (E) et le renforcement de son action sociale (F).

Le développement des capacités agricoles (G), le soutien à l'économie et la préservation des ressources naturelles (H) demeureront également au cœur de ses priorités.

Les conditions de financements et d'investissement feront l'objet d'une attention et d'un volontarisme confirmés encore pour l'année à venir (I).

A – Un vaste programme d'investissement dans les infrastructures éducatives

Dès son discours d'investiture du 4 mai 2026, le Président du Conseil exécutif de Corse a fait de la rénovation des collèges et des lycées une priorité de son action. Cet engagement traduit la volonté de garantir à la jeunesse corse des conditions d'enseignement et de vie dignes, dans l'ensemble de nos territoires.

Les mobilisations lycéennes de l'automne 2026 ont confirmé l'urgence de répondre aux attentes des élèves et de la communauté éducative. Elles ont également souligné la nécessité de renforcer le dialogue avec les acteurs concernés.

Au-delà de la nécessaire rénovation des établissements, notre ambition est de contribuer à construire une véritable école moderne de Corse, et non simplement une école en Corse. Une école ancrée dans notre langue, notre culture, notre histoire et les réalités de nos territoires. Une école ouverte sur la Méditerranée et sur le monde, qui prépare notre jeunesse à construire son avenir et à participer pleinement au développement de la Corse.

Cette ambition éducative s'inscrit dans notre projet de société et dans la perspective de l'autonomie. Elle doit guider les choix d'investissement et la réflexion sur la gouvernance éducative, dans le respect des compétences de chacun.

Cette vision d'associer les acteurs correspond pleinement à la politique que la Collectivité de Corse entend mener : une action sur mesure, établissement par établissement, au plus près des besoins de chaque Etablissement Public d'Enseignements Locaux (EPL) – collèges et lycées – pour garantir le bien-être de toutes celles et ceux qui le font vivre.

Cette attention au quotidien s'inscrit dans une vision de long terme. La Collectivité de Corse engagera une réflexion pour adapter durablement ses établissements aux évolutions climatiques, énergétiques et pédagogiques. Dès cette année, des dispositifs de rafraîchissement seront expérimentés dans plusieurs établissements, et les projets retenus par l'ADEME bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

La rénovation énergétique du patrimoine éducatif en constituera l'axe majeur. Une campagne d'audits, menée avec l'appui de nos partenaires financiers, permettra de hiérarchiser les investissements. Les financements de la Banque européenne d'investissement, du PTIC, d'EduRénov, d'EDF Agir Plus et de l'ADEME viendront accélérer la mise en œuvre des opérations structurantes.

Une campagne d'audits énergétiques sera lancée fin 2026 ~~en lien avec les experts missionnés par la BEI~~. Elle permettra de disposer d'une vision précise de la performance des bâtiments et de hiérarchiser les investissements. Pour accélérer la rénovation énergétique du patrimoine éducatif, la Collectivité de Corse mobilisera également le dispositif EduRénov de la Banque des Territoires. Six établissements en bénéficieront : la cité scolaire Fesch, la cité scolaire Laetitia, la cité scolaire Pasquale Paoli, la cité scolaire du Fiumorbu, la Cité scientifique, technologique et professionnelle (CSTP) de Montesoru et le lycée Giocante de Casabianca, représentant plus d'un tiers de la population scolaire insulaire.

Les grands projets patrimoniaux se poursuivront parallèlement, et plusieurs opérations accompagneront dès à présent la rentrée 2026-2027.

La Collectivité de Corse poursuivra le renforcement de la gouvernance éducative, en s'appuyant sur une programmation pluriannuelle des investissements. Cette démarche permettra de mieux anticiper les besoins des établissements, de coordonner les interventions et de définir les priorités en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

B – L'investissement dans des infrastructures de transports actualisé et renforcé

Les années 2025 et 2026 ont constitué des étapes majeures dans la structuration de la politique de la Collectivité de Corse en matière de transports, tout particulièrement dans les domaines routier et ferroviaire. L'adoption, en juillet 2025, du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) routes et ferroviaire 2026-2030, prolongé en 2026 par le plan pluriannuel de maintenance, l'adoption d'un règlement de voirie unique et l'élaboration du schéma d'exploitation routière, ont permis de préciser les priorités de modernisation du réseau, de renouvellement du patrimoine, de développement des services périurbains et d'intermodalité.

La Collectivité de Corse entend désormais tirer pleinement parti des outils qu'elle s'est donnée pour conduire une gestion patrimoniale moderne, durable et performante, au service d'une vision de l'aménagement de la Corse fondée sur des principes d'équité et d'équilibre territoriaux.

Dans cette perspective, il s'agira d'ajuster la programmation à l'avancement réel des opérations, à leur maturité technique, aux exigences d'entretien et de modernisation du patrimoine, tout en avançant sur des chantiers nouveaux :

- Consolidation de la nouvelle gouvernance des infrastructures portuaires et aéroportuaires avec l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse. L'Assemblée de Corse se verra proposée, en début d'année 2027, l'adoption d'un PPI « ports et aéroports », afin de disposer d'une programmation partagée conciliant

sécurité, conformité réglementaire, développement, maîtrise des coûts et transition bas carbone.

- Elaboration du Plan territorial des infrastructures, des transports et de l'intermodalité (PTITI). Celui-ci a vocation à éclairer, à l'échelle de la Corse, les scénarios d'aménagement et d'organisation des services, les complémentarités entre modes ferroviaire, routier, portuaire et aéroportuaire, ainsi que les connexions entre infrastructures structurantes, bassins de vie et territoires de l'intérieur. L'enjeu est de dépasser une approche par infrastructure pour construire une vision intégrée des déplacements, partagée avec les acteurs territoriaux et soutenable dans la durée.

Ces évolutions intégreront nécessairement les profondes transformations économiques, géopolitiques et énergétiques qui imposent à la Collectivité de Corse de renforcer sa capacité d'anticipation et d'adaptation. Face à ces évolutions, il importe d'engager une réflexion de long terme sur la diversification des sources d'énergie mobilisées dans les transports et les infrastructures, en explorant notamment les perspectives offertes par l'électrification et d'autres solutions moins dépendantes des énergies fossiles. Cette démarche devra s'appuyer sur une appréciation réaliste de leur maturité, de leur soutenabilité économique et de leur adaptation à nos spécificités territoriales. L'objectif est de construire progressivement, par le biais d'expérimentations, un modèle de mobilité plus résilient, moins exposé aux chocs énergétiques et davantage maîtrisé, tout en conciliant transition environnementale, continuité du service public et préservation du pouvoir d'achat des Corses.

C- La sécurisation des moyens dédiés à la sécurité civile et à la protection des populations

La forêt constitue un enjeu majeur d'aménagement, de développement économique et de résilience. Les incendies survenus au mois d'août ont rappelé l'exposition particulière de la Corse et la nécessité de renforcer durablement la prévention. En 2027, la Collectivité de Corse poursuivra la mise en œuvre du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie et du Programme pour la forêt et le bois de Corse.

Les opérations porteront sur l'aménagement des zones d'appui à la lutte, l'amélioration des pistes et des points d'eau, ainsi que l'accompagnement des communes forestières. Le renouvellement des engins, des équipements opérationnels et le développement des actions de prévention contribueront à mieux protéger les populations ainsi que les espaces naturels face à l'évolution du risque incendie.

Dans le cadre du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie et du Programme pour la forêt et le bois de Corse, les interventions porteront sur les ouvrages de défense, l'accompagnement des communes forestières, le renouvellement des équipements opérationnels et le maintien de la surveillance. L'amélioration de la desserte forestière, l'exploitation et la valorisation du bois contribueront également au développement de la filière.

L'adaptation au changement climatique et la récurrence du risque incendie imposent de dépasser la seule gestion des crises pour renforcer l'anticipation, l'entretien des espaces par les Forestiers Sapeurs, les équipements de défense et la coordination des acteurs. La prévention devra ainsi s'articuler avec la gestion forestière, l'aménagement et la sécurité civile afin de mieux protéger les populations et les territoires tout en assurant une gestion durable de la ressource.

La Collectivité de Corse poursuivra également son accompagnement des partenaires stratégiques, notamment les services d'incendie et de secours. Leur financement s'inscrit désormais dans un cadre clarifié reposant sur une contractualisation finalisée et mise en œuvre. Les incendies de l'été 2026 ont rappelé la nécessité de porter une attention particulière aux besoins croissants et légitimes des SIS.

D- La relation avec les territoires

Outre le soutien apporté aux communes et intercommunalités, la politique de l'habitat et du logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu » constituera une priorité, notamment à travers l'appui à la création et à la réhabilitation de logements sociaux et communaux. Les conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les offices publics de l'habitat pour la période 2026-2031 contribueront à répondre aux besoins de la population et à améliorer les conditions d'accès au logement.

En complément des dispositifs financiers, la Mission Relations aux territoires poursuivra ses démarches d'accompagnement des élus et des porteurs de projets, en privilégiant la simplification des parcours, l'identification des besoins et l'amélioration de la relation aux usagers.

E- Le déploiement d'une véritable politique linguistique

En matière de politique linguistique, 2027 sera la première année de mise en œuvre du nouveau plan stratégique relatif à la langue corse. L'ambition est de consolider la présence durable de la langue dans l'ensemble des domaines de la vie sociale, économique, culturelle, sociétale, institutionnelle et numérique. La transmission demeure essentielle, mais l'action sera davantage centrée sur l'articulation entre apprentissage et usages, en développant les capacités linguistiques de la population et les espaces permettant de pratiquer effectivement le corse. La politique linguistique sera ainsi appréhendée comme une politique publique structurante et transversale.

Le premier objectif sera de garantir et renforcer la transmission, en construisant un parcours linguistique continu de la petite enfance à la formation tout au long de la vie. Seront poursuivis le développement de l'enseignement bilingue et immersif (actuellement à 60% de classes bilingues et 10% de classes immersives en 1^{er} degré), la continuité des parcours, la formation initiale et continue des enseignants et professionnels intervenant auprès des jeunes, la diversification de l'offre destinée aux adultes et le renforcement du lien entre école, familles et usages sociaux. La jeunesse constituera un public prioritaire, avec l'objectif de favoriser la pratique du corse au-delà du temps scolaire.

Le développement des usages sociaux constituera une autre priorité majeure : espaces publics, services, culture, sport, loisirs, entreprises, commerces, médias, manifestations publiques et relations avec les usagers. Le lancement du label « Paesi è Cità immersivi » constituera un outil majeur de territorialisation, destiné à accompagner les communes et à mobiliser les acteurs associatifs, culturels, sportifs, économiques, éducatifs et sociaux. De nouveaux appels à projets favoriseront également l'innovation, l'expérimentation, l'immersion et la diffusion sociétale, notamment dans les domaines numérique, environnemental et social.

2027 devra également permettre de faire de la Collectivité de Corse une administration exemplaire en matière linguistique. La mission « Déploiement interne » structurera progressivement une stratégie linguistique interne reposant sur un réseau de référents,

l'accompagnement des directions, le développement des compétences des agents et la création d'outils professionnels. La présence du corse sera renforcée dans les publications, manifestations, signalétique, outils numériques et relations avec les usagers, avec le développement de ressources terminologiques, outils de traduction, guides rédactionnels, modèles et outils numériques. La stratégie intégrera la création, la recherche, la production de connaissances, l'innovation, le numérique et l'intelligence artificielle.

Cette orientation sera notamment structurée par le « Pianu Cullettività Bilingua », le développement d'une stratégie d'IA en corse et la mise en place d'un mécanisme de « *lingua-proofing* », destiné à intégrer la dimension linguistique en amont des politiques publiques. L'objectif est ainsi de passer de l'exercice d'une compétence à l'affirmation d'un véritable projet d'administration, avec une progression mesurable de l'usage du corse et du niveau de corsophonie au sein de la Collectivité de Corse.

L'année 2027 devra également poser les bases d'un Cunsigliu linguisticu revu et renforcé, doté de moyens et de missions renouvelés pour apporter expertise, conseil, appui terminologique, production linguistique et animation d'un espace d'échanges entre acteurs. La communication, la valorisation et l'évaluation seront renforcées afin de mieux faire connaître les dispositifs, valoriser les acteurs et bonnes pratiques, développer la présence sur le terrain et disposer d'indicateurs permettant de mesurer les résultats et les effets sur les pratiques linguistiques.

La gouvernance et l'évaluation devront être structurées dans la durée, avec un dispositif permanent d'observation, d'évaluation des politiques et dispositifs linguistiques et de prospective.

F- Réaffirmer la présence sociale de la Collectivité de Corse et faire face au risque de précarisation

Le contexte géopolitique international et la situation économique et financière française accentuent les fragilités structurelles de la Corse. Notre territoire est confronté à la précarité, au vieillissement de la population et à une cherté de la vie particulièrement marquée.

Les prix à la consommation sont supérieurs de 7 % en Corse à ceux de la France (hors Ile de France). Cet écart atteint 14 % pour les produits alimentaires¹. En 2023, 20 % de la population insulaire vivait sous le seuil de pauvreté, contre 15,9 % en France métropolitaine. Par ailleurs, en 2025, une personne sur quatre était âgée de 65 ans ou plus².

À ces difficultés s'ajoutent les conséquences des tensions internationales sur les prix de l'énergie et des carburants. Le renchérissement des transports et de l'acheminement des marchandises pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et sur l'activité économique.

Ces contraintes frappent particulièrement les populations les plus vulnérables et les territoires les plus isolés. Elles renforcent la nécessité de poursuivre les politiques de solidarité et de cohésion territoriale engagées par le Conseil exécutif de Corse.

Face à cela, plus que jamais, la Collectivité de Corse réaffirme son axe d'action : la construction d'une société solidaire et inclusive. Les dispositifs d'aide et de soutien mis en

¹ Insee Flash Corse n° 81, juillet 2023.

² Insee Analyses Corse n° 56, avril 2025.

place, s'ils ne parviennent pas à faire régresser la pauvreté, permettent d'endiguer le phénomène de bascule dans la précarité.

En 2027, la Collectivité de Corse, cheffe de file de l'action sociale sur le territoire, poursuivra son action en matière d'accompagnement social dans toutes ses dimensions. Un soin particulier sera dédié à l'accompagnement des publics les plus durement touchés par la crise au plan individuel, en même temps que le renforcement de notre réponse institutionnelle, y compris à travers les établissements et opérateurs chargés de mettre en œuvre cette politique publique au quotidien avec notre soutien.

G – Le secteur agricole comme un pilier de notre modèle de société : vers un renforcement des capacités productives

Dans un contexte marqué par le changement climatique, les tensions économiques, les difficultés d'accès au foncier et les incertitudes pesant sur certains financements de l'État, l'intervention de la Collectivité de Corse en matière agricole s'effectuera via son opérateur Office Développement Agricole Rural de Corse (ODARC), qui devra conjuguer soutien aux exploitations, ciblage des investissements, structuration des filières et anticipation des transformations à venir. Cette orientation sera conduite autour de priorités réaffirmées :

- Maintenir un niveau d'investissement permettant de préserver et moderniser le potentiel productif agricole corse, notamment en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs et la promotion de la filière bois.
- Faire du foncier un levier du renouvellement agricole, en accompagnant la SAFER de Corse et en abondant un fonds foncier à hauteur de 10 millions d'euros via le PTIC
- Accélérer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ainsi que la résilience environnementale et sanitaire.
- Mieux valoriser les productions corses à travers la sécurisation des débouchés et la structuration des marchés et filières.

H- L'action de la Collectivité de Corse pour une île résiliente et un dynamisme économique

Structurer l'action de la collectivité en matière environnementale : renforcer la résilience de la Corse face au changement climatique, préserver et restaurer la biodiversité et les milieux naturels, et accompagner la transition écologique des territoires et des activités. Ces orientations s'appuieront sur les différentes fonctions de l'OEC, à la fois gestionnaire d'espaces naturels, opérateur de politiques publiques, centre d'expertise scientifique et technique et partenaire financier des collectivités et des acteurs insulaires.

En matière économique, la volonté de la Collectivité de Corse s'inscrit dans la perspective de traduire les orientations politiques en leviers concrets au service des entreprises, des territoires et du peuple corse. Son action s'articulera autour de quatre piliers :

- Renforcer l'économie productive et la vitalité des territoires,
- Accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement,
- Consolider les outils de financement de l'économie insulaire,
- Favoriser l'innovation ainsi que l'ouverture de la Corse aux marchés extérieurs.

Le tourisme occupe une place importante dans l'économie corse. Son développement doit toutefois s'inscrire dans un modèle durable et maîtrisé, respectueux de nos équilibres sociaux, environnementaux et territoriaux.

À travers l'Agence du tourisme de la Corse (ATC), le Conseil exécutif de Corse entend privilégier un tourisme créateur de valeur pour l'économie locale, favorable à l'emploi et à la production insulaire. Cette orientation implique une meilleure maîtrise des flux touristiques, la préservation de nos ressources naturelles et de notre patrimoine, ainsi que le respect de la qualité de vie des Corses.

L'objectif est de construire un modèle touristique adapté aux réalités et aux besoins de la Corse, dans lequel les retombées économiques bénéficient durablement à l'île et à son peuple.

I- Les conditions de financement de l'investissement

Face aux besoins croissants d'investissement dans les infrastructures de la Corse, le Conseil exécutif de Corse continuera d'œuvrer pour une mobilisation pleine et entière des crédits du PTIC.

Toutefois, les modalités de gouvernance imposées par l'État, sans reconduire le principe de codécision qui prévalait dans le cadre du PEI, constituent un obstacle à la mise en œuvre du programme. L'absence de véritable copilotage et de visibilité sur les financements accordés compromet la capacité de la Collectivité de Corse à programmer sereinement ses investissements.

Le Conseil exécutif de Corse réaffirme donc la nécessité d'une gouvernance réellement partenariale, respectueuse des compétences de la Collectivité de Corse, et d'engagements financiers clairs et pluriannuels de la part de l'État.

Le plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) a succédé au PEI à partir de 2021. Porteur d'une ambition forte ~~et fort du bilan conséquent de son prédécesseur~~, ce plan avait pour objectif de soutenir les investissements structurels sur l'île à un horizon initial de 5 ans, pour finalement s'établir sur la période 2021/2027.

Plan annoncé par l'Etat sans véritable base de discussion avec la Collectivité de Corse, il prend sa source dans des positions affichées par le Gouvernement français de façon unilatérale depuis 2019. Ainsi, la codécision qui était la règle depuis 2002 dans le cadre du PEI n'a pas été reconduite pour le PTIC. L'État instaure ainsi une gouvernance qui marginalise le rôle de copilotage de la Collectivité de Corse, désormais reléguée à une position de simple bénéficiaire des financements.

D'un montant prévisionnel de 500M€ de subventions et d'une durée de 7 ans, le dispositif a donc vocation à soutenir les projets structurants du territoire. Sur ces crédits, environ la moitié (soit 250M€) serait réservée aux projets portés par la Collectivité de Corse.

Les modalités techniques et financières de ce plan ont fait l'objet de la part de la Collectivité de Corse d'observations critiques, assorties de propositions qui visaient à dimensionner et configurer ce plan selon des règles méthodologiques et des choix conformes au cadre institutionnel et répondant aux besoins stratégiques de développement de l'île. L'importance d'un copilotage ouvert à l'ensemble des acteurs institutionnels de Corse en apparaissait comme l'une des conditions de réussite, pour un aménagement stratégique et concerté.

L'Assemblée de Corse n'a jamais obtenu de réponse de l'Etat sur ces délibérations, qui avaient pourtant vocation à être discutées et partagées.

Malgré l'absence de concertation préalable sur ses modalités de mise en œuvre, la Collectivité de Corse a fait le choix, dans une démarche constructive, de présenter des dossiers au PTIC dès 2022.

Les crédits de l'État mobilisés en 2022 étaient issus du plan de relance post-Covid et nécessitaient une mise en œuvre très rapide. Ainsi, 8 projets ont été retenus, pour un montant de financement PTIC d'environ 18 M€.

Pour les années 2023 et 2024, les incertitudes budgétaires pesant sur les crédits de la Collectivité et de l'État ont conduit à une mise en œuvre prudente. Sur ces deux années, 8 projets ont été retenus au total, pour un montant total de financement PTIC supérieur à 31 M€.

En parallèle de ce démarrage modeste, les discussions sur les modalités de mise en œuvre du PTIC se sont poursuivies. Un rapport de la Chambre régionale des comptes, publié en juin 2023, recommandait également une gouvernance partenariale et transparente, dans la droite ligne des préconisations formulées par l'Assemblée de Corse en 2021. Malgré ces recommandations, la mise en œuvre du PTIC est restée unilatérale.

À partir de 2025, constatant l'absence d'avancées sur la gouvernance du dispositif et la nécessité de mobiliser pleinement les crédits du PTIC, la Collectivité de Corse a décidé d'augmenter le nombre et le montant des projets présentés au financement.

Pour la seule année 2025, 28 projets, représentant un coût total de près de 380 M€, ont été transmis à l'État. Parmi ceux-ci, seulement 10 projets ont été retenus, pour un montant de financement PTIC supérieur à 40 M€. L'engagement des subventions correspondantes est étalé par tranches chronologiques entre 2025 et 2027.

Ces premiers engagements ne sauraient toutefois masquer les difficultés persistantes de mobilisation des crédits du PTIC malgré le volontarisme de la Collectivité de Corse. Près de 160 M€ resteraient ainsi à mobiliser sur les deux exercices restants, soit environ 80 M€ par an.

Ces crédits permettraient de financer entre 100 et 114 M€ de projets annuels, sur la base d'un taux de financement de 70 à 80 %. Leur mobilisation effective suppose toutefois des engagements clairs de l'État et une visibilité accrue sur le calendrier d'attribution des financements.

Suite à ce constat, la Collectivité de Corse a transmis à l'État, en 2026, 25 dossiers représentant un coût total de 166 M€, pour un montant de financement PTIC sollicité de 117 M€. Ces dossiers ont fait l'objet de nombreux échanges et sont toujours en cours d'instruction ; aussi nous ne disposons, à ce jour, que d'une faible visibilité sur les montants de crédits PTIC qui seront mobilisés au bénéfice de la Collectivité de Corse, que ce soit pour 2026 ou pour 2027.

Cette absence de visibilité sur les montants susceptibles d'être octroyés est un réel frein à l'établissement de projections fiables quant à la capacité de la Collectivité de Corse à programmer et à réaliser ses investissements.

Au regard des montants en jeu et des besoins d'investissement du territoire, le PTIC constitue un levier essentiel pour accompagner le développement de la Corse et la réalisation de projets structurants. Sa pleine mobilisation suppose désormais une visibilité pluriannuelle sur les crédits disponibles, ainsi qu'une gouvernance partenariale permettant

à la Collectivité de Corse de programmer ses investissements à la hauteur des besoins des territoires.

Montant total des dossiers par domaine

Domaines	Contrat de projet	Coût total engagé (€)	Subvention PTIC (€)
Fer	1	5 500 000	3 850 000
Eau	13	59 346 790	41 542 753
Patrimoine	3	12 634 026	8 843 818
Port	2	6 206 000	4 453 000
Route	7	46 365 338	30 161 918
Total général	26	130 052 154	88 851 490

Montant total des dossiers CdC et OEHC bénéficiant d'un soutien du PTIC (Hors compensation Corsica Ferries³)

Année d'engagement	Contrat de projet	Coût total engagé (€)	Subvention PTIC (€)	Observations
2022	8	25 010 126	17 507 088	
2023	5	27 500 000	19 700 000	
2024	3	16 346 223	11 442 356	
2025	10	23 176 443	15 882 310	Dossiers présentés en 2025
2026		18 801 969	12 014 468	
2027		19 217 394	12 305 268	
Total	26	130 052 155	88 851 490	

D'autres programmes de cofinancements seront étudiés et optimisés, à l'instar du Fonds vert ou des plans thématiques destinés à cibler des secteurs identifiés.

En parallèle, les partenariats avec des institutions financières majeures, comme la Banque Européenne d'Investissements (BEI) se poursuivront, afin de définir un cadre financier soutenable et durable, au service des infrastructures indispensables à l'amélioration des conditions de vie des Corses.

³ En 2022, la Collectivité de Corse a obtenu 50 M€ supplémentaires au titre du PTIC afin de minorer l'impact budgétaire de l'indemnité accordée à Corsica Ferries.

Troisième partie : La continuité des politiques publiques au service de la Corse et des Corses

A côté des politiques prioritaires qui ont fait l'objet de développements plus exhaustifs, il convient de mentionner d'autres missions essentielles, qui continueront de mobiliser les services et les moyens financiers de la Collectivité de Corse.

Ces missions s'exercent conformément aux fondamentaux du projet de société mené par le Conseil exécutif de Corse depuis 2021 :

- Construire une société émancipée (A) ;
- Protéger la terre et les espaces naturels sensibles (B)
- Construire un modèle économique adapté et de la Corse (C) ;
- Interconnecter les territoires (D).

Afin de les mener à bien, l'administration de la Collectivité poursuivra sa modernisation (E), en lien avec les autres acteurs des territoires (F).

A- Construire une société émancipée

Renforcer les solidarités, promouvoir la santé

En 2027, la Collectivité de Corse, cheffe de file de l'action sociale, poursuivra son action en matière d'accompagnement social ~~des populations~~, de lutte contre la précarité et l'exclusion, de promotion de la santé et de prévention sanitaire, de protection de l'enfance, de politique en faveur des personnes âgées et en situation de handicap et d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Cette action se situe dans le cadre du règlements des aides sociales et médico-sociales qui a été réactualisé fin 2026 et du règlement des interventions, mais également au titre des schémas directeurs et plan adoptés les années antérieures (schéma directeur de l'enfance et de la famille, schéma de l'autonomie, plan/programme territorial d'insertion, orientations en matière de santé), ainsi que dans le cadre des divers contrats et conventions conclus avec l'Etat (contrat emploi-insertion, contrat local des solidarités, contrat de prévention et de promotion de l'enfance) ou d'autres partenaires. Au cours de l'année 2026, la plupart de ces schémas et plans ont fait l'objet de bilans et d'orientations présentés à l'Assemblée de Corse.

La création du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) devrait faire l'objet d'avancées conséquentes, avec les travaux de la mission d'évaluation et d'analyse mandatée par le Gouvernement, l'apport de l'assistance à maîtrise d'ouvrage diligentée par la Collectivité de Corse (centrée notamment sur les modalités de gouvernance, la recherche et l'universitarisation et la préparation de la convention liant la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Università di Corsica) et la structuration de la recherche en santé autour de l'Università di Corsica et de la chaire hospitalo-universitaire mise en place en septembre 2026.

Par ailleurs, concernant l'accompagnement social des personnes vulnérables, les dispositifs seront poursuivis en favorisant un accès aux droits pour tous et en actionnant les leviers de lutte contre la précarité (accompagnement de la personne en matière budgétaire, secours financier d'urgence, aides aux situations ponctuellement dégradées, aide exceptionnelle de fin d'année, actions collectives dans les territoires, soutien aux associations et aux structures de soin, ...).

En 2027, le Conseil exécutif de Corse poursuivra son engagement en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette politique s'appuiera notamment sur la finalisation de la mise en œuvre des 22 actions du Schéma de l'autonomie.

Une attention particulière sera portée à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement, à travers le plan de soutien à l'investissement des établissements. Les dispositifs existants seront également poursuivis : dotation qualité, revalorisation salariale des professionnels de l'aide à domicile, fonds mobilité, prévention de la perte d'autonomie et soutien aux aidants.

Enfin, les dotations versées aux établissements feront l'objet d'ajustements afin de mieux prendre en compte les disparités de financement, avec une attention particulière portée aux structures disposant des moyens les plus limités.

Au titre de la promotion de la santé, les missions obligatoires de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) – consultations pré et postnatales et infantiles, bilans de santé en école maternelle, agrément et contrôle des modes d'accueil – et des centres de santé sexuelle seront poursuivies, avec un renforcement des actions de prévention. Un effort sera particulièrement porté sur l'accès au parcours de soins de l'enfant et sur l'action sur les déterminants de santé des enfants et des adolescents, ainsi que sur la réduction des inégalités territoriales de santé et le développement de l'« aller vers ».

Au titre de l'insertion et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, il faut noter que pour la première année depuis 2021, le nombre de ces bénéficiaires est en légère hausse avec plus de 5 500 foyers allocataires. C'est pourquoi, les actions engagées dans le cadre du pacte territorial d'insertion seront consolidées et l'accompagnement social et sanitaire des bénéficiaires intensifié, ainsi que le soutien à l'insertion professionnelle, notamment par l'aide aux structures de l'insertion par l'activité économique et l'action visant à lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation. Par ailleurs, dans le cadre du fonds social au logement, des prêts à taux zéro seront mis en place, aux côtés du dispositif subventionnel.

Au titre de la protection de l'enfance, les actions menées viseront à assurer l'exercice des missions essentielles de l'aide sociale à l'enfance et à poursuivre la mise en œuvre des orientations du Schéma directeur en faveur de l'enfance et de la famille. Elles s'articuleront notamment autour du développement des actions de prévention et de la sécurisation du parcours des enfants. Cette démarche visera à renforcer l'accompagnement à domicile, avec notamment la réinternalisation des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans le Cismonte.

La diversification de l'offre d'accueil demeure une priorité. Elle se traduira notamment par la création d'un lieu de vie en Balagne et d'un foyer d'hébergement d'urgence à Aiacciu, sur le site de l'établissement Notre-Dame.

Parallèlement, les travaux engagés avec l'Agence régionale de santé (ARS) se poursuivront afin d'améliorer la prise en charge des enfants présentant une double vulnérabilité.

Une attention particulière devra indissolublement être portée au soutien financier des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) du secteur de l'enfance, afin de garantir la continuité et la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des publics concernés.

Enfin, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes poursuivra ses actions de coordination et de formation des travailleurs sociaux notamment au repérage et à l'accompagnement des victimes, et son soutien au dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Il développera également ses actions d'information et de sensibilisation du grand public et des victimes, notamment lors des journées dédiées et par un nouvel outil dédié à la collecte de données.

Former la jeunesse, former tout au long de la vie

Le Conseil exécutif de Corse affirme en 2027 son choix stratégique de faire de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur des leviers essentiels de l'épanouissement de la jeunesse et du développement économique, social et culturel de la Corse. Cette ambition s'inscrit dans une vision globale visant à préparer les générations futures, à anticiper les compétences de demain et à accompagner les transitions économiques, environnementales et numériques.

Dans le cadre de ses compétences spécifiques, la Collectivité de Corse participe à la définition de la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle contribue également au financement des infrastructures universitaires et au développement de projets de formation et de recherche adaptés aux besoins insulaires.

Elle y voit un levier stratégique pour favoriser l'innovation, accompagner les mutations de l'île et permettre aux jeunes Corses d'accéder à des formations d'excellence sans avoir à partir.

L'Università di Corsica Pasquale Paoli est au cœur de cette politique. Profondément enracinée dans l'île, elle contribue pleinement à son développement économique, culturel, scientifique et social, grâce à la diversité de ses formations et à la qualité de sa recherche.

La feuille de route de ce partenariat est fixée par la convention tripartite 2023-2027 conclue entre la Collectivité de Corse, l'État et l'Università di Corsica. Dotée de 62,3 millions d'euros en fonctionnement et de 23 millions d'euros en investissement, elle vise à renforcer l'attractivité de l'université, à soutenir la recherche et à faire émerger de nouvelles filières, en lien avec les acteurs économiques. L'année 2027 sera consacrée à préparer la convention suivante, afin d'en ajuster les priorités.

Réussir ses études ne dépend cependant pas seulement de la qualité des formations, mais aussi des conditions de vie. C'est pourquoi la Collectivité de Corse mène depuis plusieurs années, aux côtés du CROUS de Corse, une politique volontariste en faveur des étudiants. Elle s'attache à lever les freins sociaux, économiques et matériels à la poursuite d'études. Cet engagement a été réaffirmé en septembre 2024 avec l'adoption de U Pianu d'accompagnamentu di a vita è di a riescita studentina 2024-2028.

Cette rentrée marque une avancée importante : les aides confiées au CROUS ne dépendront plus d'une convention renouvelée chaque année, mais d'une convention triennale d'objectifs et de moyens couvrant 2026 à 2029. Elle est dotée de 3,96 millions d'euros, soit 1,32 million d'euros par année universitaire. Ce cadre pluriannuel garantit la continuité des aides de rentrée, du soutien à la restauration universitaire, des aides ponctuelles et de la lutte contre la fracture numérique. Il allège aussi les démarches administratives et permet de mieux mesurer l'effet de ces dispositifs sur les étudiants.

La Collectivité de Corse poursuivra la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de formation professionnelle, d'apprentissage, de formation sanitaire et sociale et d'orientation tout au long de la vie. L'objectif demeure de favoriser la qualification, l'insertion professionnelle et l'élévation générale des compétences.

Les priorités stratégiques demeurent l'identification des besoins des entreprises et des territoires, la formation des publics en demande d'insertion, le soutien aux entreprises en recherche de compétences, la sécurisation des parcours et la levée des freins à l'accès à la formation.

Une attention particulière sera portée aux secteurs en tension : hôtellerie-tourisme, agriculture, agroalimentaire, bâtiment, transition énergétique ainsi que secteurs sanitaire et social. La Collectivité de Corse poursuivra la mise en œuvre des orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2024-2028.

La Collectivité de Corse poursuivra le développement d'une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi et de l'économie insulaire. Elle s'appuiera notamment sur son partenariat avec l'AFPA Corsica pour diversifier les formations et accompagner la modernisation des équipements pédagogiques.

Des actions de remobilisation seront également déployées en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. Parallèlement, les moyens de l'Etablissement Public de Commerce et d'Industrie de Corse (EPCIC) seront mobilisés dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, afin de contribuer à la mise en œuvre des priorités définies par la Collectivité de Corse.

De nouveaux marchés de formation professionnelle seront mis en place pour la période 2027-2031 dans différents secteurs, notamment agricoles et maritimes. Les actions de formation à destination des personnes détenues seront reconduites. La Collectivité de Corse continuera également à attribuer des aides à la mobilité et à l'insertion afin de sécuriser les parcours de formation.

L'apprentissage continuera à constituer une priorité. L'accompagnement des Centres de Formation des Apprentis (CFA) sera poursuivi afin de garantir la territorialisation des formations et une meilleure couverture des besoins des territoires. Une aide spécifique aux apprentis sera maintenue en partenariat avec les Missions Locales.

Dans le domaine sanitaire et social, la Collectivité de Corse poursuivra l'agrément et le financement des instituts de formation ainsi que l'accompagnement des apprenants à travers les bourses sanitaires et sociales.

En matière d'orientation, le soutien aux Missions Locales, aux Points d'Information Territorialisés VAE ainsi qu'aux dispositifs APPOGHJU et ASSEGNU sera maintenu. Les actions d'information sur les métiers et les formations seront renforcées à travers les salons E Strade di l'Orientazione et E Strade di l'Avvene ainsi que par la modernisation des outils numériques dédiés à l'orientation.

Depuis 2018, la Collectivité de Corse a fait de la jeunesse un axe majeur de son action. Elle l'inscrit dans une approche globale de la réussite des jeunes, fondée sur l'engagement, l'autonomie, la coopération et l'ouverture sur le monde. Par son Pattu di a Ghjuventù et la Conférence Jeunesse, la Collectivité de Corse place la jeunesse au cœur de sa politique. Son ambition est d'offrir à chaque jeune un parcours complet, équilibré et émancipateur, pour qu'il construise son avenir tout en prenant part au développement de la Corse, partout dans l'île et plus particulièrement dans l'intérieur.

Installée en décembre 2025, la Conférence Jeunesse de Corse est désormais le cadre de dialogue, de coordination et de co-construction des politiques en faveur de la jeunesse. Elle permet de recenser les dispositifs existants, d'en mesurer les forces et les limites, et de soutenir les démarches innovantes avec l'appui du Service départemental à la jeunesse, à

l'engagement et aux sports (SDJES), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pumontu et Cismonte, ainsi que de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).

Cette démarche vise à renforcer la participation des jeunes à la définition des politiques publiques qui les concernent. Grâce à E Cunsulte di a Ghjuventù, ils expriment directement leurs attentes sur la mobilité, l'accès à la culture et aux loisirs, la vie locale et l'accès aux dispositifs.

En 2027, la Collectivité de Corse poursuivra cette dynamique autour de quatre priorités :

- un dialogue structuré et permanent avec les jeunes ;
- l'équité entre les villes et l'intérieur de l'île ;
- l'accompagnement des publics prioritaires ;
- le renforcement de l'évaluation et du suivi des politiques menées.

Ces orientations conduiront à réviser le règlement des aides jeunesse, à reconduire les appels à projets destinés aux associations et aux collectivités, à renforcer Prima Strada pour les jeunes du rural, à créer un prix de l'engagement et à développer de nouvelles solutions de mobilité.

La plateforme Ghjuventù poursuivra son évolution. Elle deviendra le portail unique d'accès à l'information, aux aides, aux services et aux droits pour tous les jeunes de l'île.

À travers son service Infurmazione Ghjuventù, la Collectivité de Corse continuera de mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté, à la lutte contre le cyberharcèlement et à l'égalité femmes-hommes.

Permettre l'épanouissement de chacun

Le sport et l'activité physique demeurent des leviers majeurs de santé publique, d'éducation, de cohésion sociale, d'attractivité et d'aménagement équilibré des territoires.

L'année 2027 sera marquée par la finalisation des travaux engagés dans le cadre de la Conférence territoriale du sport.

Cette démarche associe la Collectivité de Corse, les communes et intercommunalités, le mouvement sportif, les services de l'État ainsi que les acteurs économiques et sociaux concernés.

Elle doit permettre de définir collectivement les orientations du Projet sportif territorial, en tenant compte des besoins des pratiquants et des réalités de chaque territoire.

Ainsi, le règlement des aides sportives de la Collectivité de Corse sera réactualisé pour intégrer les conclusions des diagnostics conduits auprès des acteurs du mouvement sportif et des territoires afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des clubs, des ligues, des comités et, plus largement, de l'ensemble du mouvement sportif corse. De plus, dans le cadre de cette restructuration du règlement des aides, un appel à projet verra le jour dont l'objectif est à la fois de permettre un développement des activités physiques pour les enfants et adolescents les plus éloignés des infrastructures sportives et de lutter contre la sédentarité qui impacte notre jeunesse.

Parallèlement, la Collectivité de Corse entend renforcer sa politique d'attractivité à travers l'accueil de grands événements sportifs d'envergure européenne et internationale. Au-delà de leur dimension sportive, ces manifestations constituent des opportunités de valorisation et de rayonnement de la Corse. Elles participent également à la dynamique économique corse et permettent de démontrer la capacité de notre territoire à accueillir et organiser des

événements de premier plan. Ces projets ont vocation à être portés de manière concertée avec notamment l'agence du tourisme de la Corse, les collectivités, les partenaires présents sur les territoires et les associations sportives dans leur ensemble.

Une attention toute particulière sera également portée à la structuration d'une offre de formations diplômantes dans les activités de pleine nature, notamment celles relevant de l'environnement spécifique. La Collectivité poursuivra et entend finaliser les démarches engagées auprès du ministère chargé des Sports, en lien étroit avec le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) et les acteurs des filières concernées, afin de permettre le déploiement de ces formations directement en Corse. Cette orientation répond à un double objectif : favoriser l'accès des jeunes Corses à des qualifications reconnues et accompagner la professionnalisation des activités de mer et de montagne, secteurs à fort potentiel de développement économique, touristique et d'insertion professionnelle.

Cet axe sera notamment développé par le CSJC dans le cadre du prochain projet d'établissement qui sera proposé à l'Assemblée de Corse.

Enfin, le budget 2027 poursuivra le soutien aux sportifs de haut niveau, aux clubs, aux manifestations sportives et aux plusieurs milliers de jeunes licenciés. Une attention sera portée au développement des équipements sportifs de proximité, notamment dans les territoires de l'intérieur, afin de garantir un accès plus équilibré à la pratique sportive sur l'ensemble de l'île ainsi qu'au développement des activités de mer et de montagne.

Conforter l'accès à la culture

Les politiques culturelles de la Collectivité de Corse continueront de s'articuler autour des quatre axes stratégiques : Ingrandà incù a cultura, Sviluppà a creazione, Fà vede è fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà et Intreprende indè a cultura.

L'année 2027 constituera une étape importante dans la réflexion engagée pour renouveler la politique culturelle de la Collectivité de Corse. À la suite de l'étude conduite auprès des acteurs culturels, une nouvelle phase de concertation sera engagée à travers des rencontres de terrain associant les professionnels, les acteurs associatifs et les territoires. Cette démarche permettra de confronter les conclusions de l'étude aux réalités du terrain, d'identifier les attentes des acteurs et des publics et de réinterroger le règlement des aides culturelles. Cette évolution devra également tenir compte des profondes mutations sociétales, économiques et culturelles qui traversent le monde, l'Europe, la Méditerranée et plus particulièrement la Corse. L'objectif sera de construire des dispositifs d'accompagnement plus adaptés aux besoins et aux spécificités des territoires et aux nouvelles pratiques culturelles des corses.

Les efforts porteront sur l'accès à la culture et à l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire, notamment pour la jeunesse et les territoires de l'intérieur et de montagne. Dans cette perspective, le soutien au Conservatoire de Corse Henri Tomasi sera renforcé, avec notamment la création de sa nouvelle antenne de Corti. Ce développement permettra de consolider le maillage territorial de l'enseignement artistique, en complémentarité avec les pôles de formation artistique dont l'accompagnement sera maintenu et développé. Cette ambition vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents et à garantir un accès plus équilibré à la formation et aux pratiques artistiques sur l'ensemble de la Corse.

Parallèlement, la structuration des filières culturelles arts de la scène, littéraire et arts visuels demeurera une priorité, avec une attention renforcée portée à la filière audiovisuelle. Véritable moteur de développement économique et d'attractivité, cette filière représente une opportunité forte pour la Corse, tant en matière d'accueil de productions que de création d'emplois, de développement des compétences et d'émergence d'entreprises corses. La Collectivité de Corse entend ainsi renforcer son accompagnement afin de consolider un écosystème audiovisuel pérenne, capable de favoriser la création, la production et la diffusion d'œuvres tout au long de l'année sur notre territoire.

Le soutien à la création en langue corse, aux arts de la scène, à la littérature et aux arts visuels sera également poursuivi, tout comme les initiatives favorisant la diffusion des œuvres et le rayonnement de la culture corse au-delà de l'île, notamment à travers le développement de partenariats culturels en Méditerranée et en Europe.

Enfin, les établissements culturels territoriaux poursuivront leurs missions au service de la création, de la diffusion artistique, de la transmission des savoirs et de l'éducation culturelle, en contribuant à une politique culturelle accessible, vivante et ancrée dans l'ensemble des territoires de Corse. Le Centre d'art polyphonique de Sartè présentera un nouveau projet d'établissement qui permettra de renforcer les activités de formation ainsi que la programmation artistique sur Sartè, mais également le rayonnement territorial de l'établissement.

Renforcer la maîtrise du foncier

Dans un contexte de fortes tensions foncières et immobilières, aggravées par les phénomènes spéculatifs, l'accès au logement constitue un enjeu majeur pour les Corses. La préservation des équilibres territoriaux demeure également une priorité.

Face à ces défis, l'action de l'Office foncier de la Corse (OFC) reposera sur trois orientations prioritaires :

- **Soutenir la production de logements sociaux et communaux à loyers encadrés**, en mobilisant notamment des dispositifs de minoration foncière, afin de faciliter la réalisation des opérations et de contribuer à une offre de logements adaptée aux besoins des populations.
- **Favoriser l'accession à la propriété et garantir durablement l'accessibilité des logements**, notamment par la mise en œuvre de mécanismes anti-spéculatifs et la promotion de dispositifs innovants, tels que le bail réel solidaire (BRS), soutenus par une politique foncière incitative.
- **Renforcer l'ingénierie foncière au service des territoires**, en accompagnant les collectivités dans la définition, la sécurisation et la mise en œuvre de leurs projets. Le développement d'une offre d'ingénierie technique, stratégique et financière, notamment en partenariat avec le GIRTEC, doit permettre d'anticiper les besoins fonciers, de sécuriser les opérations et de favoriser l'émergence de solutions d'aménagement adaptées aux enjeux locaux.

Protéger le patrimoine

La Collectivité de Corse poursuivra en 2027 son engagement en faveur de la connaissance, de la préservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine matériel et

immatériel de la Corse. À travers ses missions d'inventaire, de conservation et de médiation, elle entend renforcer la transmission de notre histoire tout en favorisant l'appropriation de ce patrimoine par les Corses et l'ensemble des visiteurs de notre île.

La restauration du *Palazzu di Stoppielle* et du couvent *San Francescu d'Orezza* constituera deux priorités majeures pour l'année 2027. Témoins essentiels de l'histoire de la Corse, ces édifices nécessitent une mobilisation particulière afin d'assurer leur sauvegarde et leur valorisation. Parallèlement, les opérations de restauration et de conservation se poursuivront sur plusieurs sites patrimoniaux structurants, notamment les tours littorales de *Fautea*, *Nonza*, *Santa Maria di a Chjappella*, *Capu di Muru* et *Capu Neru*, la cathédrale d'Aiacciu ainsi que la seconde phase des travaux de Montlaur.

Une attention particulière sera également portée sur le site de Corti à travers la poursuite du projet *Citadella XXI* et l'engagement d'un travail de fond sur la rénovation de l'ensemble de la galerie permanente du *Museu di a Corsica*. Cette démarche vise à renouveler le parcours muséographique de l'établissement, à valoriser l'histoire et le patrimoine de la Corse et à en favoriser la transmission auprès de tous les publics, dans le respect de la rigueur scientifique et de notre mémoire collective.

Concernant le *Château de la Punta*, l'année 2027 devra permettre de préparer sa réouverture progressive au public, à la suite des travaux de sécurisation engagés. L'organisation d'ouvertures ponctuelles et encadrées constituera une première étape pour permettre aux habitants et aux visiteurs de redécouvrir ce site patrimonial emblématique du territoire ajaccien, dans la perspective d'une valorisation plus large à terme.

La Collectivité de Corse poursuivra également une politique ambitieuse d'expositions temporaires, en favorisant notamment le retour, sous forme de prêts, de dépôts, de restitutions ou d'achats lorsque cela est possible, de trésors et d'œuvres majeures du patrimoine corse aujourd'hui conservés hors de l'île. Une attention particulière sera portée au trésor de *Lava*, au trésor de *Cagnanu* ainsi qu'à d'autres œuvres emblématiques dispersées dans différentes collections internationales. Cette démarche répond à une ambition de transmission et de réappropriation de notre histoire.

Enfin, le développement du mécénat constituera un levier important de la politique patrimoniale. Les démarches engagées ces dernières années ont permis de mobiliser des cofinancements significatifs pour plusieurs opérations, notamment celle du couvent d'Orezza. Cette dynamique sera poursuivie et renforcée afin de diversifier les sources de financement, d'associer davantage les partenaires privés et les fondations à la sauvegarde du patrimoine corse et d'amplifier les capacités d'intervention de la Collectivité.

Réaffirmer le destin méditerranéen de la Corse

Figurer le rapport de la Corse au reste du monde est l'un des enjeux de la Délégation générale *Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizzazione Istituzionale*.

Sur le volet européen, la nouvelle gouvernance de la Direction *Europa è Destinu Mediterraniu* doit permettre de ne plus seulement de participer aux programmes et aux initiatives européennes, mais de mieux définir les priorités de la Corse, de construire des partenariats et de porter ses intérêts auprès des institutions et des réseaux européens.

Cette évolution repose notamment sur la consolidation d'un réseau de partenaires autour de la Corse, la création d'un programme corse de mobilité internationale des jeunes, le

renforcement de l'ingénierie européenne et de la capacité à mobiliser les financements européens, ainsi que le développement de projets structurants permettant de mieux identifier la Corse et de faire valoir ses spécificités dans les espaces européen et méditerranéen.

A ce titre, le Centre EUROPE DIRECT (CED) Corsica, labellisé pour 2026–2030, poursuivra l'information des habitants sur l'Union européenne, le dialogue et la participation citoyenne et l'accès à l'information européenne sur l'ensemble du territoire.

En 2027, une priorité sera accordée à la jeunesse et à la mobilité internationale, notamment par une actualisation de la stratégie en la matière et le suivi d'actions dédiées comme des forums dédiés et le renforcement des partenariats avec le Rectorat, les établissements scolaires, l'Università di Corsica et les acteurs locaux.

Le CED contribuera à l'eupéanisation de la Collectivité en accompagnant les services dans la dimension européenne de leurs projets, l'identification de partenariats et d'opportunités et la valorisation de leurs actions, à l'instar de l'action proactive de l'Antenne qui après 30 ans d'existence poursuit son rôle de lobbying et détection d'opportunités pour la Collectivité de Corse et les acteurs insulaires. Ces contributions s'inscrivent dans le projet de délégation qui prévoit notamment de réinscrire la Corse dans son espace euro-méditerranéen, et dans les engagements en faveur de la mobilité des jeunes, de l'Europe comme levier concret pour le territoire et du développement des coopérations.

Le Service des relations internationales poursuivra également la mise en œuvre du programme Erasmus+ 2021–2027, avec une perspective de reconduction sur 2028–2032 et un élargissement vers la formation des opérateurs.

La coopération internationale et décentralisée sera poursuivie et consolidée, notamment avec la Turquie, le Québec et le Maroc, en s'appuyant sur les partenariats existants et en ouvrant de nouvelles perspectives d'échanges avec d'autres territoires. Les dispositifs de mobilité, notamment à travers le volontariat de solidarité internationale (VSI), pourront contribuer à renforcer ces coopérations en favorisant la présence de jeunes et de professionnels sur le terrain, le partage d'expériences et la conduite de projets communs.

Ces coopérations pourront notamment être développées autour de problématiques partagées et d'enjeux d'intérêt pour la Corse, tels que l'adaptation au changement climatique, le vieillissement de la population, la gestion du stress hydrique ou encore la préservation des milieux naturels et la gestion des risques. Les travaux déjà engagés dans ces domaines pourront ainsi être valorisés et prolongés avec les territoires partenaires.

Par ailleurs, une nouvelle doctrine en matière de relations internationales, intégrant notamment les enjeux de solidarité et d'aide humanitaire, devra permettre de mieux structurer l'action de la Collectivité, de préciser ses modalités d'intervention et de renforcer la cohérence de ses relations partenariales.

La Collectivité de Corse, en tant qu'Autorité nationale du programme INTERREG Italie-France Maritime, poursuivra l'animation territoriale, l'accompagnement des bénéficiaires et le suivi des projets sur le versant français. Cette action contribuera à renforcer les coopérations entre la Corse et les régions italiennes de l'arc nord-tyrrhénien, en s'appuyant notamment sur les cadres de coopération existants. Le Traité du Quirinal et les accords bilatéraux viendront compléter et renforcer cette dynamique, en favorisant le développement de projets et de partenariats communs.

Dans ce cadre transfrontalier, les coopérations avec la Sardaigne se poursuivront autour de plusieurs priorités, notamment les nouvelles technologies, les coopérations culturelles et

linguistiques et les échanges scolaires. La mobilisation des financements européens permettra de poursuivre ces actions tout en optimisant les ressources financières de la Collectivité de Corse.

La question des transports pourra, quant à elle, être abordée dans le cadre du projet de Groupement européen de coopération territoriale (GECT), dont la mise en place pourrait, notamment grâce au programme INTERREG, permettre de structurer une coopération durable entre les îles européennes et faire émerger de nouvelles synergies.

Les travaux préparatoires à la programmation européenne 2028–2034 devront permettre de structurer davantage l'action européenne de la Collectivité de Corse autour des enjeux de cohésion et des priorités propres à la Corse. Ils devront notamment contribuer à mieux faire prendre en compte les contraintes et les opportunités liées à son caractère insulaire et maritime, à renforcer sa représentation auprès des institutions et réseaux européens et à développer une capacité de dialogue et de lobbying en amont des décisions.

L'objectif sera également de mieux positionner la Corse sur les secteurs prioritaires pour son développement et d'anticiper les futurs dispositifs de financement afin de faciliter l'accès aux enveloppes européennes. Cette démarche permettra à la Collectivité de Corse de renforcer sa capacité d'anticipation et d'influence auprès des institutions européennes. Elle visera à défendre les intérêts de la Corse, à faire reconnaître ses spécificités et à favoriser la prise en compte de ses priorités dans les futurs programmes de financement.

Dans ce cadre, les fonds européens constituent un levier essentiel pour le développement de la Corse.

Ils sont un levier majeur pour accompagner les transformations économiques, sociales, environnementales et territoriales de la Corse. Dans le cadre de la programmation 2021-2027, la Collectivité de Corse, en sa qualité d'autorité de gestion, assume une responsabilité centrale dans la mobilisation de ces ressources, leur programmation et leur sécurisation jusqu'à leur certification auprès de la Commission européenne.

L'année 2027 est une année déterminante. En effet, elle devra permettre de poursuivre la consommation des crédits de la programmation en cours tout en préparant activement les conditions de mise en œuvre de la future politique européenne pour la période post-2027.

Doté de 113 M€, le programme Corse « FEDER-FSE+ 2021-2027 » connaît depuis 2025 une accélération significative de sa mise en œuvre. Les efforts engagés en matière de programmation, de suivi des opérations et d'accompagnement des bénéficiaires ont permis de renforcer la dynamique de consommation des crédits. Cette dynamique devra être maintenue en 2027 afin de sécuriser les financements européens attribués à la Corse. ~~Parallèlement à l'achèvement de la programmation « 2021-2027 », l'année 2027 sera consacrée à la préparation de la prochaine génération de politiques européennes.~~

Les travaux engagés au niveau européen prévoient déjà un cadre en évolution, marqué notamment par une volonté accrue de renforcer l'orientation vers les résultats et la performance, de simplifier les modalités de gestion et de mieux articuler les financements européens avec les priorités par pays et par territoires.

Dans ce contexte, la Collectivité de Corse entend faire valoir les spécificités de l'île et ses besoins propres dans la définition du futur cadre européen. Les travaux préparatoires de la prochaine programmation visent à la prise en compte durable des contraintes structurelles liées à l'insularité, à la faible densité et aux surcoûts qui en résultent pour les acteurs économiques, les collectivités et les services publics.

Cette préparation pourrait également conduire à faire évoluer sensiblement les modalités de gestion des fonds européens, avec une place accrue accordée aux objectifs de performance, aux résultats obtenus et à l'efficacité des dépenses publiques. Cette évolution implique, pour la Collectivité de Corse, d'anticiper dès 2027 les adaptations nécessaires en matière de pilotage, de suivi, d'évaluation et de contrôle.

B- Protéger la terre et sauvegarder des espaces sensibles

La révision du PADDUC devra notamment mieux intégrer les évolutions démographiques, les effets du changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, la hausse des besoins en logements et en équipements ainsi que les déséquilibres territoriaux. Elle devra également prendre en compte les tensions foncières et immobilières ainsi que les phénomènes spéculatifs susceptibles de fragiliser l'accès au logement des habitants permanents et l'équilibre des territoires, tout en garantissant la préservation des terres agricoles.

Les priorités stratégiques et opérationnelles seront poursuivies, en associant vision stratégique, réalisation opérationnelle et accompagnement de proximité, pour renforcer le lien avec les territoires et l'efficacité de l'action publique

Le renforcement de la proximité avec les élus locaux, les collectivités, les associations et les partenaires institutionnels restera une priorité. Il s'agira de mieux identifier les besoins, de faciliter l'accès aux dispositifs d'intervention et d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées. Cette démarche nécessite une articulation entre ingénierie, aides financières et accompagnement des porteurs de projets.

Cette ambition se traduit dans les nouveaux règlements d'aides adoptés en 2026, mis en cohérence avec les orientations du Schéma de développement urbain durable (SDUD) et du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du Massif de Corse (SADPMC). Leur déploiement en 2027 devra permettre de mieux cibler les financements, de privilégier les opérations structurantes, de renforcer l'équité territoriale et de soutenir les projets de transformation durable, en cohérence avec les travaux de révision du PADDUC.

L'action s'appuiera également sur les schémas sectoriels, notamment le Programme pour la forêt et le bois de Corse, le Schéma territorial de l'abattage et le Schéma territorial des espaces naturels sensibles. Ces documents constituent des cadres de référence permettant d'articuler planification et besoins opérationnels de la Collectivité de Corse. Cette dernière poursuivra le financement d'un certain nombre de partenaires stratégiques, parmi lesquels les Service d'Incendie et de Secours (SIS) Cismonte et Pumonte, le Syndicat mixte de l'abattage en Corse (SMAC), la Chambre d'agriculture, le Syndicat d'énergie du Pumonte (SDE2A) ou encore les offices publics de l'habitat.

La mise en œuvre du Schéma territorial des espaces naturels sensibles se poursuivra sur les sites prioritaires et les propriétés de la Collectivité de Corse. Les aménagements devront concilier sensibilité des milieux et découverte des sites. La coopération avec le Conservatoire du littoral de Corse contribuera à leur protection tandis que l'observation de la fréquentation permettra d'adapter les conditions d'accueil aux usages constatés.

La politique des espaces et sites de pleine nature poursuivra la sécurisation des sentiers et l'amélioration des équipements d'accueil. La signalétique et les actions d'interprétation valoriseront les patrimoines naturels et culturels de la Corse. La Collectivité de Corse poursuivra la mise en œuvre du Schéma territorial des espaces naturels sensibles, en

privilégiant la concrétisation des projets sur les sites prioritaires et l'amélioration de la gestion des espaces appartenant à la Collectivité de Corse. Les interventions concerneront notamment les sites de Cavaddu, de Mare Stagnu et d'Évisa, ainsi que la poursuite des aménagements de plusieurs espaces naturels sensibles, dont Biguglia, Fornacina, les Deux Églises et Capitellu.

L'amélioration de la connaissance de la fréquentation constituera un objectif important afin d'adapter les conditions d'accueil du public à la sensibilité des milieux. L'analyse de la fréquentation, la poursuite des études et le déploiement d'équipements de suivi permettront d'éclairer les choix d'aménagement et de gestion. La coopération avec le Conservatoire du littoral sera maintenue pour assurer l'entretien, la surveillance, le suivi écologique et la valorisation des sites concernés.

La politique des espaces et sites de pleine nature poursuivra, quant à elle, la sécurisation et l'entretien des itinéraires du Plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR), ainsi que l'amélioration des équipements et de la signalétique. La mise en place de la Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires permettra d'engager l'élaboration du futur plan territorial et de mieux associer les acteurs sportifs, environnementaux, touristiques et institutionnels à la structuration de l'offre. La préparation du volet équestre du PTIPR, le développement des outils d'information et les actions de sensibilisation contribueront également à valoriser les patrimoines naturels et culturels de la Corse.

Ces interventions devront concilier protection des patrimoines, développement des activités de pleine nature, attractivité territoriale et maîtrise des pressions sur les espaces les plus fréquentés.

La préservation des milieux aquatiques constituera également un axe d'intervention important, à travers la poursuite des programmes de restauration et de valorisation du Taravu et la gestion du site de Tanchiccia. Ces actions associeront restauration écologique, suivi de la qualité de l'eau, accompagnement des acteurs locaux et valorisation durable des territoires.

La politique de sécurité sanitaire et environnementale se poursuivra via la modernisation des équipements de pompage de deux stations, le maintien des missions de surveillance et d'analyse des laboratoires départementaux, ainsi que la mise en œuvre du Plan régional santé environnement 4. Les actions de prévention du risque vectoriel seront renforcées auprès des communes, en particulier littorales, par des démarches d'information, de sensibilisation et d'appui technique.

Enfin, l'année 2027 devra permettre de réunir les conditions nécessaires à une reprise durable de l'activité thermale de la station de Petrapola.

De façon complémentaire, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) structurera son action autour de trois orientations :

- Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique, notamment à travers la mise en œuvre de la Stratégie territoriale de gestion intégrée de la bande côtière (STGIBC) ou la maîtrise de la fréquentation des sites naturels emblématiques.
- Préserver et restaurer la biodiversité et les milieux naturels, avec en 2027 une priorité donnée au renforcement de l'efficacité et la cohérence des dispositifs de protection : poursuite de la gestion des réserves naturelles, développement des interventions permettant de répondre aux pressions exercées sur les habitats et les espèces.

L'évolution de la protection et de la gestion du Golfe de Portu constituera l'une des priorités majeures de l'année 2027, à travers trois composantes complémentaires : la poursuite du projet de création d'une réserve naturelle de Corse dans le Golfe de Portu, les démarches engagées en faveur d'une gestion coordonnée avec la réserve naturelle de Scàndula et la mise en œuvre du plan de gestion du bien « Golfe de Portu : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scàndula », inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et dont l'OEC assure la gestion.

Les missions de gestion des réserves naturelles, de conservation des espèces et des habitats et d'accompagnement des politiques territoriales de biodiversité se poursuivront. Une attention particulière sera portée à la préservation des zones humides, au réseau Natura 2000, à la conservation de la flore insulaire et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dont la progression constitue une menace croissante pour les équilibres écologiques.

La préservation du milieu marin demeurera également un axe important de l'intervention de l'OEC. Elle reposera notamment sur la protection des habitats remarquables, en particulier des herbiers de posidonie, la maîtrise des pressions liées aux usages maritimes, la surveillance des espèces et l'amélioration des connaissances scientifiques. L'objectif sera de mieux concilier les activités humaines avec les exigences de conservation des écosystèmes marins.

- Accélérer la transition écologique des territoires et des activités, en poursuivant la transformation des pratiques de gestion, de soutenir l'adaptation des filières économiques et de renforcer la contribution des politiques environnementales au développement des territoires.

En matière de prévention et de gestion des déchets, l'amélioration des performances du service public et le développement de l'économie circulaire demeureront des priorités.

Le soutien à la pêche et à l'aquaculture corses constituera un autre volet important de cette politique.

La restauration et la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels continueront également de contribuer au développement des territoires, notamment de l'intérieur et de montagne.

Enfin, l'éducation à l'environnement et au développement durable conservera une place transversale dans les politiques conduites par l'OEC, à travers le déploiement du Plan d'action pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (PAEEDD), le soutien aux associations et aux collectivités et le développement des programmes de sciences participatives. Les campagnes de sensibilisation, notamment Écogestes, Inf'eau mer et Alien, contribueront à la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et des visiteurs.

C- Construire un modèle économique adapté à la Corse, favorisant un tourisme durable et maîtrisé

La Corse ne peut se satisfaire d'un développement dicté par des décisions extérieures ou par des logiques économiques inadaptées et étrangères à ses intérêts. Elle doit bâtir son propre modèle de développement : un modèle productif, durable, plus autonome et au service de son peuple, fondé sur la production locale et la transmission des savoir-faire insulaires.

Cette ambition suppose de renforcer notre capacité collective à orienter les choix économiques, de consolider notre appareil productif et de créer les conditions permettant aux Corses de vivre, travailler, produire et entreprendre dignement sur leur terre. Car le développement économique ne peut être dissocié de la cohésion sociale, de l'équilibre territorial, de l'emploi local et de la capacité de la Corse à maîtriser les leviers de son émancipation économique.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'action de l'ADEC pour 2027, avec la volonté de traduire ces orientations politiques en leviers concrets au service des entreprises, des territoires et du peuple corse.

Son action s'articulera autour de quatre priorités :

- **Renforcer l'économie productive et la vitalité des territoires**

La vitalité économique des territoires de l'intérieur et de montagne constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et territoriale. Le maintien des commerces, de l'artisanat, des services de proximité et des petites entreprises contribue à l'attractivité de nos villages, à la transmission des savoir-faire et à la capacité des Corses à vivre et travailler sur l'ensemble de l'île. Dans cette perspective, l'ADEC poursuivra son soutien aux TPE et aux activités qui participent directement à la vie économique locale, notamment à travers la mesure « Impresi Paisani », qui pérennise l'appel à projets CRESCE en faveur de la création, du développement et de la reprise d'entreprises dans les territoires de l'intérieur et de montagne. L'économie productive, l'industrie et l'économie sociale et solidaire s'inscriront également dans cette dynamique de développement territorial.

À travers la mesure « Risilienza », les filières confrontées à des difficultés spécifiques ou à des mutations économiques seront soutenues, tout comme les filières de production à fort potentiel, comme l'agroalimentaire, la cosmétologie ainsi que l'artisanat d'art notamment via un travail coopératif avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Corse (CMA) sur la filière coutellerie. L'économie du bien vieillir et les services à la personne feront également l'objet d'une attention renforcée, au regard des besoins de la population et des perspectives de développement qu'ils représentent.

L'engagement en faveur de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat des jeunes se poursuivra, dans une approche toujours plus territorialisée, fondée sur le renforcement des partenariats avec les intercommunalités, les chambres consulaires et les autres agences et offices de la Collectivité de Corse.

- **Accompagner les entreprises et préserver l'emploi**

Le dispositif CREA'IMPRESA 2 vise à apporter des réponses adaptées aux besoins du tissu entrepreneurial insulaire.

Les mesures « Rinascita », destinée aux entreprises victimes de sinistres, d'actes criminels ou d'événements exceptionnels ayant entraîné une rupture d'activité ou « Ribumbà », qui accompagnera les entreprises fragilisées par leur environnement économique et concurrentiel, dès lors que des perspectives crédibles de redressement existent en sont des exemples.

Une Cellule de veille et d'accompagnement des entreprises en difficulté (CVAE) sera déployée, afin d'établir un diagnostic partagé des difficultés rencontrées par les entreprises et de coordonner la mobilisation des dispositifs de soutien les plus adaptés.

- **Consolider les outils de financement au service de l'économie corse**

L'accès au financement demeure une condition déterminante du développement des entreprises insulaires.

La politique d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse, dotée de 54 millions d'euros, a connu une avancée majeure en 2025, avec la réalisation de 85 % des objectifs de création et de déploiement des fonds. En 2026, cette dynamique a été consolidée avec la validation d'un nouveau fonds de soutien à la trésorerie des entreprises corses, doté de 10 millions d'euros maximum, destiné à répondre rapidement aux difficultés conjoncturelles. En 2027, l'objectif sera de poursuivre le déploiement de ces outils, notamment avec la création d'un instrument financier pouvant atteindre 6 millions d'euros, consacré à l'amorçage et au développement de projets innovants.

Au-delà de ces instruments, l'ADEC poursuivra les travaux visant à la création d'une banque territoriale d'investissement capable de mobiliser des ressources financières au service des projets structurants de la Corse. Cette ambition s'inscrit dans une perspective de renforcement de notre autonomie économique et de notre capacité à orienter les investissements vers les priorités du territoire.

- **Faire de l'innovation et de l'ouverture internationale des leviers de développement,**

Le soutien à la recherche et à l'innovation s'appuiera également sur le développement des coopérations européennes, notamment à travers le projet CIIRCLE, qui vise à structurer un écosystème transfrontalier de l'innovation.

Les partenariats avec les acteurs de l'accompagnement économique, dont Business France, seront également poursuivis. Le déploiement du Booster Export Corse contribuera à faciliter l'accès des entreprises insulaires à de nouveaux marchés et à valoriser les productions corses à l'international.

Enfin, la coopération européenne et internationale permettra de développer de nouvelles opportunités économiques, notamment à travers les projets Interreg Marittimo, les échanges avec le Québec autour de l'économie du bien vieillir et les initiatives en faveur des industries créatives et culturelles. Ces démarches visent à renforcer le rayonnement de la Corse, à favoriser les transferts de compétences et à inscrire durablement les entreprises insulaires dans les réseaux économiques internationaux.

Vers un tourisme durable

La politique touristique de la Corse, mise en œuvre par l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) vise à sécuriser l'activité et renforcer sa valeur ajoutée pour l'économie insulaire, en veillant à la coordination des acteurs du tourisme, publics ou privés.

Les différentes actions de promotion de la destination Corse en France et à l'international accompagnent le développement et la qualification de l'offre, observe les évolutions de l'activité touristique.

La ligne directrice pour l'année 2027 reste conforme au Schéma d'orientation pour le développement touristique (SODT), qui constitue l'annexe 8 du PADDUC : elle vise à consolider un modèle touristique original, fondé sur l'identité et le souci de la préservation des ressources et des territoires, créateur de valeur pour l'économie dans sa globalité et mieux réparti dans le temps et l'espace.

Pour cela, il convient notamment de :

- Désaisonnaliser et mieux répartir les flux touristiques, notamment dans le cadre du dispositif « Achat de flux », qui demeure soumis à des vicissitudes judiciaires qui ne tempèrent pas la viabilité et l'intérêt de ce dispositif, comme l'ont montré les premiers mois d'exploitation (novembre, décembre 2025 et janvier 2026).

Cette stratégie de désaisonnalisation est indissociable d'une meilleure répartition spatiale de la fréquentation. Les territoires de montagne et de l'intérieur disposent d'atouts particulièrement adaptés aux clientèles recherchées hors saison : patrimoine, culture, gastronomie, savoir-faire, itinérance, activités de pleine nature et découverte des paysages. L'ATC accompagnera la structuration d'une offre touristique fondée sur ces ressources, en lien avec les territoires, le Parc Naturel Régional (PNRC) et le réseau des Offices de tourisme.

- Diversifier les marchés et accroître la valeur créée par le tourisme, la diversification internationale demeurant un axe majeur (avec des marchés européens à potentiel, notamment l'Italie, Allemagne, la Suisse, l'Autriche et la Belgique, notamment par leur capacité à voyager en dehors de la haute saison). Il ne s'agit pas de chercher à augmenter les volumes, mais de viser une amélioration de la contribution du tourisme à l'économie corse (fréquentation sur les ailes de saison, durée et qualité des séjours, consommation de produits et services locaux, diffusion des retombées vers les territoires et développement de segments compatibles avec le positionnement de la destination).
- Faire du tourisme durable et de l'identité corse des avantages différenciants, en mobilisant le niveau Or du label Green Destinations obtenu en septembre 2025 et en visant, à court terme, le niveau Platine du label. Cette ambition se traduira notamment par la poursuite de l'accompagnement vers l'Écolabel européen, en poursuivant des actions emblématiques telles que : soutien aux mobilités douces GT 20, Mare a Mare, Mare e Monti, amélioration de l'accessibilité des sites et équipements avec l'Opération Plages Inclusives - « Una Piaghja Per Tutti » (70 plages accessibles aux PMR à l'été 2026), prise en compte des ressources et des paysages, ainsi que valorisation des démarches exemplaires (label Destination Vignobles obtenu par l'AOP Patrimonio).

La durabilité du modèle touristique corse repose également sur sa capacité à préserver et à valoriser ce qui fait la singularité de la destination : langue corse, patrimoine matériel et immatériel, la culture, les productions agricoles et artisanales, la gastronomie, les savoir-faire et les paysages doivent être davantage intégrés à la promesse touristique.

Les actions de promotion de la destination se poursuivront, avec en fil rouge un tourisme durable, en s'appuyant sur la reconnaissance Green Destinations et sur les démarches concrètes engagées par les professionnels corses.

Le projet de Maison de la Corse à Rome restera inscrit dans cette logique de présence permanente sur un marché stratégique, à la croisée de la promotion touristique, économique, culturelle et identitaire, sous réserve de la finalisation de ses modalités opérationnelles et partenariales.

L'aide aux porteurs de projets publics et privés sera poursuivie dans le cadre du guide des aides au tourisme rénové, avec une sélectivité cohérente avec les objectifs de la Collectivité de Corse.

L'ATC poursuivra parallèlement le soutien direct à l'investissement des entreprises touristiques sous forme de subventions ou de prêts à taux zéro dans le cadre du FRCT.

L'Observatoire du tourisme de la Corse poursuivra la production et la diffusion d'une information fiable, régulière et directement mobilisable par les décideurs et les professionnels.

D- Interconnecter les territoires

Les infrastructures routières

La Collectivité de Corse poursuivra l'entretien, la maintenance et la modernisation d'un réseau de plus de 5 000 km, exposé à des conditions géographiques et climatiques exigeantes. Dans la continuité du PPI 2026-2030, l'une des priorités demeurera la préservation du patrimoine existant et la résilience des infrastructures face aux intempéries et à l'aléa rocheux.

La trajectoire de maintenance prévue par le PPI est de l'ordre de 50 M€ minimum par an.

Le programme pluriannuel de maintenance des revêtements de chaussées 2026-2028 donnera de la visibilité aux interventions de renouvellement des revêtements, tandis que les ouvrages d'art et les secteurs les plus vulnérables feront l'objet d'une priorisation fondée sur les diagnostics patrimoniaux. L'entrée en vigueur du schéma d'exploitation routière, la mise en œuvre du règlement de voirie unique et le recours à des outils de programmation et de suivi permettront d'harmoniser les niveaux de service et de sécuriser la régie routière.

La modernisation du réseau restera ciblée sur la sécurisation des itinéraires, le désengorgement des agglomérations ou encore le développement des mobilités douces. Dans la continuité des opérations inscrites en 2026, seront notamment poursuivies, les interventions dans les secteurs du Grand Aiacciu (pénétrante, mise à 2x2 voies entre le giratoire de la Gravona et Mizana, aménagement et dénivellation entre la RT20/RD1, prolongement de la Rocade d'Aiacciu entre la RD 61 / Alzu di leva, Lorettu , Vittulu, la RD 11 et le Col du Prunu, etc.) et du Grand Bastia (dénivellation du giratoire de Tragone, rénovation du tunnel de Bastia, voie nouvelle Bastia Furiani, déviation de la Canonica etc.), les aménagements de carrefours (U Sulaghju, Talasani, Monte, Tagliu è Isulacci, Bunifaziu) et de traverses d'agglomération (Santa Lucia di Muriani, Portivechju, Biguglia, Pruprà, Purtichju, Evisa, Bucugnà, Vivariu, Tarabucetta, etc.), les créneaux de dépassement (Tacana, San Ghjorghju, Bucugnà etc.) ainsi que les études de déviation (Ulnetu, Santa Lucia di Portivechju, Venacu) et les aménagements cyclables (poursuite de la voie verte entre A Bastilicaccia et Purtichju etc.). Le programme d'études stratégiques de l'axe Bastia–Bunifaziu devra contribuer à une approche multimodale long terme.

Enfin, le développement des services d'information aux usagers, à partir du portail Inforoutes et de la boucle WhatsApp, et renouvellement bilingue de la signalétique conforteront la qualité et la lisibilité du service public routier.

Les transports routiers de voyageurs

L'exercice 2027 sera marqué par une évolution de l'organisation des transports scolaires et interurbains, afin de renforcer l'accessibilité du service, la sécurité des usagers et la maîtrise des trajectoires budgétaires. La sécurisation des transports des élèves en situation de handicap pourrait reposer sur la structuration de marchés publics adaptés, dans un cadre visant à fiabiliser les prises en charge et à préserver les capacités des transporteurs et taxis locaux.

Le renouvellement des marchés de transports scolaires du Pumonti permettra d'envisager la mixité de certaines lignes avec les voyageurs non scolaires, dans des conditions compatibles avec les exigences du service scolaire. Par ailleurs, la Collectivité de Corse préparera la refonte des contrats de transport interurbain. Une attention particulière sera portée au redéploiement de l'offre dans les secteurs présentant des besoins insuffisamment couverts, notamment la plaine orientale et l'axe San Fiorenzu–Bastia.

La faisabilité d'un service de transport à la demande sera examinée sur un ou deux secteurs pilotes, notamment Cortenais–Boziu–Niolu et Sartenais–Alta Rocca–Valincu–Taravu, y compris l'hypothèse d'une exploitation en régie. Enfin, le renouvellement d'équipements de billettique devenant obsolètes devra contribuer à la connaissance des usages, à la sécurisation des parcours et à l'amélioration de l'information des voyageurs.

Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité

La Collectivité de Corse poursuivra le maintien en conditions opérationnelles du réseau et sa modernisation, avec l'objectif d'améliorer la fiabilité, la sécurité, l'accessibilité et l'attractivité du service. Les investissements porteront en particulier sur la rénovation à mi-vie des autorails AMG, le renouvellement des voies ballast sur les réseaux périurbains, la réhabilitation des ponts ouvrages notamment le pont d'Ascu en Balagne, ainsi que le confortement des talus.

Le développement de l'intermodalité ferroviaire reposera notamment sur les pôles d'échanges de Casamozza, Corti, Caldaniccia, la rénovation des gares de L'Isula, de Calvi et de Mizana et l'harmonisation de leur environnement visuel et de leurs équipements. La poursuite des études financières relatives à l'acquisition de rames de type tram-train pour les périurbains bastiais et ajaccien devra préparer une évolution de l'offre vers des dessertes plus fréquentes et mieux adaptées aux déplacements du quotidien.

La Collectivité de Corse maintiendra sa contribution financière à l'EPIC des Chemins de fer de la Corse pour l'exploitation du service.

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité de Corse poursuivra ses programmes de mise aux normes, de sécurisation et de développement des infrastructures, en lien étroit avec l'EPCI de Corse.

L'adoption envisagée du PPI « ports et aéroports » constituera le cadre de programmation des orientations de la Collectivité de Corse en matière de tourisme durable et de développement économique. Il permettra également la programmation d'interventions répondant aux exigences de sûreté, d'exploitation et de décarbonation.

En 2027, les interventions porteront notamment sur la modernisation des infrastructures de l'aéroport d'Ajacciu. Elles comprendront l'actualisation des études préparatoires au renforcement de la piste et des voies utilisées par les avions pour leurs déplacements au sol.

Les études relatives à la protection du seuil 02 de la piste seront également poursuivies. Des aménagements sont par ailleurs prévus dans les espaces d'accès à l'aéroport, côté ville.

Enfin, des études seront conduites sur les quatre plateformes aéroportuaires de Corse afin de préparer les futurs investissements.

Pour les ports, sont envisagés l'achèvement du confortement de la jetée du Marconaghju, le transfert de gestion de l'appontement Saint-Joseph d'Aiacciu à l'EPCIC, la poursuite des études sur le port de Calvi, ainsi que des opérations sur les ports de pêche du Cismonte.

L'année 2027 sera également marquée par la préparation et la contractualisation des nouveaux modes de gestion des ports de plaisance Charles-Ornano et Tino-Rossi, dont les délégations de service public arrivent à échéance prochainement, ainsi que par le démarrage des études relatives au renouvellement des concessions des ports de pêche. L'accompagnement des opérations portées par l'établissement public sera poursuivi : électrification des postes avions au 400 Hz et projets photovoltaïques (aéroports d'Aiacciu et Bastia), extension des salles d'embarquement et création du pool de sûreté de l'aéroport de Figari, etc.

L'intermodalité et les interconnexions

Dans le cadre de l'élaboration du PTITI, différents scénarios de desserte et d'interconnexion des ports, aéroports, gares et bassins de vie seront étudiés avec les Chemins de fer de la Corse, les communautés d'agglomération et les autorités organisatrices de mobilité de second rang. Cette démarche recherchera une meilleure complémentarité entre les offres, une limitation des ruptures de charge et un maillage plus équilibré du territoire.

La continuité des actions engagées en 2026 concernera également les mobilités actives, les pôles d'échanges, le système d'information multimodale Mubilità et les réflexions sur l'adaptation de la tarification ferroviaire dans une perspective d'intégration des parcours.

La transformation numérique

La transformation numérique constituera en 2027 un levier essentiel de souveraineté, de résilience et d'amélioration des services publics.

Dans le cadre du schéma directeur territorial Smart Isula, adopté en 2022, la Collectivité de Corse déploiera une stratégie articulée autour de quatre priorités : les infrastructures de réseaux et de télécommunication, les services et usages numériques, les données d'intérêt public et l'intelligence artificielle, ainsi que la cybersécurité.

L'année 2027 sera notamment marquée par l'attribution de la délégation de service public relative au socle d'infrastructures souveraines et le démarrage des investissements correspondants, la finalisation du réseau très haut débit, la consolidation du Service public de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse et le renforcement de Cybercorsica.

Ces orientations concourront à la continuité des services, à la réduction des fractures numériques et à une meilleure maîtrise des infrastructures et des données stratégiques du territoire.

E- La construction d'une autonomie dans les secteurs stratégiques

L'autonomie énergétique

La transition vers l'autonomie énergétique fixée à horizon 2050 dans le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) est mise en œuvre au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) via les fonds du cadre territorial de compensation, du FEDER, du Contrat de Plan Etat Région (CPER), de la Collectivité de Corse (via les aides

accordées) et ceux dits du protocole d'accord relatif à la fermeture des deux concessions de gaz de pétrole liquéfié (GPL).

En application de l'arrêté de la ministre de l'Énergie du 9 octobre 2023 « fixant la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de gaz de pétrole liquéfié » l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie (AUE) est reconnue en qualité d'opérateur de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE). Cette reconnaissance lui permet de mettre en œuvre des primes de MDE dont les budgets sont avancés par la Commission de Régulation de l'Énergie.

En matière d'aménagement du territoire, l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) poursuivra ses missions d'appui et de conseil afin d'accompagner :

- la Collectivité de Corse :
 - pour l'élaboration et les évolutions des documents de planification régionale (PADDUC, etc.) et de leurs déclinaisons (programmations territoriales et financières), le suivi de leur mise en œuvre et leur éventuelle gestion contentieuse ;
 - pour l'élaboration des dires et des avis de la CdC sur les projets, plans et programmes locaux et les demandes d'autorisation ;
 - pour la préfiguration et la conduite des opérations d'aménagement qu'elle souhaiterait initier
 - pour assurer une veille sur les enjeux et opportunités des évolutions législatives voire constitutionnelles, dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du foncier et du logement.

• les collectivités du bloc communal pour l'élaboration des documents de programmation et planification (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Programme local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan local d'urbanisme (PLU), Schéma cyclable, Plan Paysage), la réalisation d'opérations d'aménagement urbain (ou rural), ou encore pour la réalisation d'opérations de construction.

Le projet de PPE révisée a été adopté par l'Assemblée de Corse en mars 2023 a vocation à être complété par le décret d'application (annoncé par le gouvernement pour le début de l'année 2027).

Les grands projets de sécurisation de la production d'électricité, actés par décret dans la révision simplifiée de mars 2023, sont en cours de construction (notamment centrale électrique du Ricantu, SACOI), de même que le programme de maîtrise de l'énergie porté par l'AUE, en particulier dans le bâtiment.

Par le décret, le programme de développement des énergies renouvelables, très attendu par les professionnels du secteur, va pouvoir redémarrer et sera accéléré lorsque le schéma de raccordement des EnR sera achevé à l'issue d'une période d'élaboration d'environ 2 ans. À la suite de la publication le 22 mai 2026 du décret n°2026-393 relatif au Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RenR) dans les Zones non interconnectées (ZNI), une procédure d'adaptation a été engagée. ; elle doit permettre la réalisation de travaux de renforcement pour 88 MW, par anticipation de la parution du S3RenR, ce qui permettra de réaliser les opérations photovoltaïques bloquées depuis plusieurs années.

La signature du décret permettra également de débiter les grands chantiers de rénovation prévus par le protocole d'accord de 200 M€ signé entre la CdC et l'Etat sur la fin des deux concessions de GPL de la commune d'Aiacciu et de l'agglomération bastiaise.

L'eau constitue une richesse incontournable de la Corse. Adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2023, le Rapport sur la politique de l'eau en a fait un bien commun non marchand, dont la gestion relève de la puissance publique. La Collectivité de Corse, via l'Office de l'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC), en décline la Stratégie opérationnelle 2022-2035 autour de quatre axes : l'eau bien commun, la sobriété et la juste allocation de la ressource, le rattrapage et la modernisation des infrastructures, la résilience face au défi climatique. Face à une vulnérabilité hydrique systémique, les investissements sont hiérarchisés selon l'urgence hydrique, la vulnérabilité des territoires, l'efficacité réelle et la soutenabilité environnementale et financière, en cohérence avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) et les Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

La stratégie opérationnelle 2022-2035 de la Collectivité de Corse et de l'OEHC mobilise un programme d'investissement de **240 M€** sur la décennie : **160 M€** pour les grandes infrastructures hydrauliques – rehausse et mise en conformité des barrages, retenues collinaires, interconnexions, modernisation des équipements – et **80 M€** pour la création et l'extension de périmètres agricoles irrigués. Son objectif est une augmentation nette de la capacité de stockage d'au moins **17 M m³ d'ici 2035 (+ 5 M m³ dès 2030)**, complétée par **5 M m³ d'économies d'eau par an**, pour atteindre un volume d'eau brute disponible de **125 M m³ à l'horizon 2050**, ouvrages de l'OEHC et droits d'eau sur les ouvrages d'EDF compris.

L'année 2027 est une année charnière : consolider les acquis 2022-2026, engager les opérations du millésime et préparer, sans attendre, le pic d'investissement de 2028. L'action de l'Office s'ordonne autour de quatre orientations.

- Sécuriser les ouvrages et accroître le stockage : première phase de la rehausse d'E Cotule (+ 1,5 Mm³, 13 M€) ; mise en conformité de Teppe Rosse (1,30 M€) ; station de pompage de Figari (2,50 M€) ; déplacement de la DN 700, préalable à la retenue de Vadina (5,00 M€) ; maîtrise d'œuvre de Peri et de l'Alisgiani, dont les travaux (50 M€) sont programmés en 2028-2029,
- Fiabiliser les transferts et sécuriser l'eau potable : surpresseur de la Bravona (4,00 M€), station de pompage de Casaperta (4,00 M€), sectorisation des réseaux de la Plaine orientale, achèvement des opérations du Ghjussani, de Nessa et de la desserte Ouest d'Aiacciu,
- Faire de l'eau un levier d'autonomie alimentaire : près de la moitié du millésime 2027 - périmètre « Smart Eau » du Niolu, maîtrise d'œuvre du Marzulinu (7 M€ de travaux en 2028), desserte d'Ocana (2,70 M€, environ 50 ha), études du Rizzanese - et consolidation de la réforme tarifaire de 2026,
- Territorialiser la gouvernance et diversifier les usages : PTGE du Capi Corsu, du Fium'Orbu, du Mezzornu et de Baracci ; assistance technique aux communes rurales ; DSP d'eau potable du SIVOM du Cavu (10 798 compteurs au 1er janvier 2027) ; petite hydraulique et photovoltaïque ; programmes européens ; contribution à une Agence de l'Eau de la Corse.

La politique de l'eau demeure un axe structurant majeur. Dans le cadre de l'élaboration du futur SDAGE, la Collectivité de Corse poursuivra la gestion durable de la ressource, avec une attention particulière aux communes de l'intérieur et de montagne disposant de capacités techniques et financières limitées.

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau, les études prospectives et les actions d'adaptation climatique contribueront à anticiper les tensions sur la ressource, à favoriser la sobriété des usages et à mieux intégrer les effets du changement climatique dans les choix d'aménagement.

L'ingénierie territoriale sera renforcée en matière d'alimentation en eau potable, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. La priorité consistera à traduire les connaissances acquises en interventions opérationnelles, notamment par la restauration des cours d'eau, le recours aux solutions fondées sur la nature, l'amélioration de la prévision des crues et le développement d'outils de suivi et d'aide à la décision adaptés aux particularités insulaires.

La Collectivité de Corse poursuivra son soutien aux opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement, en particulier au bénéfice des communes de l'intérieur et de montagne confrontées à des difficultés techniques et financières. Le programme « Eau et Assainissement » permettra d'accompagner les projets relevant du 12^e programme de l'Agence de l'eau et de poursuivre les opérations déjà engagées, dans le cadre du plan « Relance – AEP ».

La crise hydrique du Sud-Est en 2025, anticipée et documentée par l'OEHC dès la fin du printemps, puis la dégradation de la situation climatique en 2026, marquée par six canicules consécutives sur la Corse, ont confirmé la justesse des choix opérés. Les réalisations sont désormais visibles : un gain de 1 Mm³ en cours à Peri ; la réception, le 11 juin 2026, de la première phase des travaux sur le barrage de Talza- Figari - mise en conformité et réalisation de l'assise qui accueillera la future rehausse du plan d'eau ; le lancement des travaux de renforcement de l'interconnexion de Scopettu dans le Sud-Est et de la rehausse du plan d'eau d'E Cotule, inscrits à la convention de projets 2026 OEHC-CdC-État (PTIC).

La construction d'un modèle agricole permettant d'atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire

En 2027, l'action de l'ODARC s'inscrira autour d'une ambition centrale : **renforcer la résilience et la compétitivité de l'agriculture corse, accélérer la transition vers l'autonomie alimentaire et conforter la capacité des territoires à mobiliser leurs ressources agricoles, foncières et forestières.**

- **Consolider le potentiel productif et accompagner les filières stratégiques**

Un niveau d'investissement visant à préserver et moderniser le potentiel productif agricole corse se poursuivra, en mobilisant les principaux dispositifs du Plan Stratégique National (PSN) Corse en 2027. Il vise à accompagner les investissements dans les matériels et bâtiments agricoles, la mise en valeur des exploitations, l'électrification et les investissements collectifs en estive.

Une attention renforcée sera portée aux filières ovine et caprine, compte tenu de leur rôle économique, territorial et environnemental.

La politique d'installation des jeunes agriculteurs constituera également un axe majeur.

Enfin, la filière bois sera confortée comme filière économique et ressource locale stratégique, en poursuivant les dispositifs en faveur des entreprises forestières, de la desserte et de la

gestion durable des forêts. Le développement de l'utilisation du bois local, notamment à travers « Lignum Corsica », constituera un axe privilégié.

En parallèle, les travaux relatifs à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) et notamment à la mise en place d'aides couplées à la production pour les filières stratégiques insulaires, seront poursuivis en 2027.

- Faire du foncier un levier du renouvellement agricole

L'accès au foncier demeure l'un des principaux obstacles au développement de l'agriculture et à l'installation de nouvelles générations.

L'action de l'ODARC devra donc contribuer à augmenter le foncier effectivement mobilisable à des fins agricoles et sylvopastorales, tout en protégeant les espaces concernés par la spéculation et par la déprise.

L'accompagnement de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Corse constituera, à ce titre, un outil structurant pour protéger les espaces agricoles et faciliter l'installation, le maintien et la consolidation des exploitations.

Le projet d'abondement du fonds foncier à hauteur de 10 millions d'euros via le PTIC fera également l'objet d'un suivi tout particulier de l'ODARC.

La lutte contre la déprise agricole sera également recherchée à travers le soutien aux opérations collectives de reconquête et de réhabilitation des espaces agricoles et des paysages traditionnels via notamment le PSN.

Le partenariat avec la Federazione di l'Associi Fundari di i Prupietari di a Corsica sera poursuivi afin de développer les Associations foncières pastorales et d'accroître progressivement le stock de foncier mobilisable.

L'objectif est de mieux mobiliser et préserver le foncier agricole à l'échelle de la Corse, en associant l'accompagnement des exploitants à une stratégie d'ensemble en faveur du développement de l'agriculture insulaire.

- Accélérer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

Le projet « Agriresilienza » constituera en 2027 l'un des principaux leviers de cette stratégie. Porté par l'ODARC avec ses partenaires scientifiques et techniques, financé par des fonds FEDER, il doit permettre de transformer les connaissances issues de la recherche en solutions directement mobilisables par les exploitations.

Les stations expérimentales d'Altiani et de Migliacciaru joueront un rôle central dans cette démarche, en permettant de travailler notamment sur l'élevage, la transformation fromagère, les fourrages et les céréales.

- Investir dans les compétences et le renouvellement des générations

La réussite de la transformation de l'agriculture corse dépend également de la capacité à transmettre les compétences et à accompagner les nouvelles générations.

Les Contrats de Coopération Professionnelle Agricole seront poursuivis afin de favoriser l'immersion et l'acquisition d'une expérience professionnelle adaptée aux projets des futurs agriculteurs.

- Renforcer la résilience environnementale et sanitaire

La performance de l'agriculture corse ne peut être dissociée de sa capacité à préserver ses ressources naturelles et à maîtriser les risques sanitaires.

Les dispositifs agroenvironnementaux du PSN seront mobilisés pour accompagner la transition des pratiques, améliorer la gestion des sols et de l'eau et préserver les services écosystémiques, notamment la pollinisation.

La protection des élevages et la prévention des risques sanitaires resteront également prioritaires, avec la poursuite des programmes consacrés à la biosécurité, à la paratuberculose, à la tremblante, à l'Aujeszyky et aux autres risques sanitaires.

La préservation et la valorisation des races locales, y compris l'abeille corse, participeront à cette stratégie en contribuant à la fois à la biodiversité et à la résilience des systèmes agricoles insulaires.

- Mieux valoriser les productions corses et sécuriser les débouchés

La consolidation du potentiel productif doit être accompagnée d'une stratégie offensive de valorisation et de commercialisation des productions corses.

Le développement des circuits courts, la vente directe et la mise en réseau des producteurs resteront des priorités. « A Strada di i Sensi » constitue à cet égard un outil structurant, à la fois pour la commercialisation locale et pour l'attractivité touristique des territoires.

Dans un contexte économique particulièrement contraint, les moyens mobilisés devant prioritairement contribuer à soutenir les exploitations les plus fragiles, la Corse ne participera pas au Salon International de l'Agriculture 2027 à Paris.

- Structurer les marchés et franchir une nouvelle étape dans l'organisation des filières

L'un des enjeux majeurs des prochaines années sera de mieux articuler production, transformation, distribution et consommation.

Le projet de Marché d'Intérêt Territorial constitue à ce titre une perspective structurante. Les études complémentaires conduites en 2027 devront permettre de préciser son modèle économique et organisationnel et de préparer les conditions de sa mise en œuvre.

F - Poursuivre la modernisation de l'administration de la Collectivité de Corse en lien avec les autres acteurs des territoires

La modernisation de l'administration revêt plusieurs dimensions, qui supposent une évolution du fonctionnement des services, une amélioration continue des procédures et une maîtrise des leviers de pilotage, en matière de maîtrise d'évolution des coûts des charges qui passent par la rationalisation des achats, la mutualisation des moyens et l'optimisation des marchés publics.

Il s'agit notamment de mieux dimensionner les moyens mobilisés au regard des besoins réels des services. La recherche de synergies entre directions devra permettre de limiter les doublons et de favoriser les économies d'échelle.

La dématérialisation et la simplification des processus internes contribueront également à améliorer l'efficacité organisationnelle.

Le pilotage budgétaire sera renforcé par un suivi régulier des consommations et une analyse anticipée des écarts.

L'enjeu est de faire de l'optimisation des ressources transverses un levier durable de performance publique, au service de la soutenabilité budgétaire et de la qualité du service rendu aux usagers.

Pour y parvenir et pour améliorer l'action publique, il convient également de piloter la modernisation des systèmes d'information (SI). La Collectivité de Corse engage donc une étape charnière dans l'élaboration de sa feuille de route stratégique pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. La gouvernance des SI et du numérique sera ainsi renforcée pour impliquer davantage les élus, les directions générales et les métiers dans une approche collective et efficace. Une politique de gestion des données sera déployée, incluant qualité, traçabilité et sécurité, avec la création d'un espace dédié au pilotage par la donnée.

La relation numérique avec les publics sera améliorée via le portail « amecullettività.corsica », l'intégration de chat bots et la mesure de la satisfaction de nos actions. L'administration numérique sera mise en place par la dématérialisation des procédures, l'évolution des compétences des agents et le déploiement d'outils collaboratifs sécurisés.

En 2027, la sécurisation juridique et administrative de l'action de la Collectivité de Corse demeurera un axe majeur. Elle concernera notamment la commande publique, les opérations foncières et la gestion des programmes pluriannuels.

Le Conseil exécutif de Corse poursuivra également ses efforts pour améliorer l'efficacité de l'administration, la qualité du service public et la gestion du patrimoine immobilier de la Collectivité de Corse.

Cette démarche s'accompagnera de la poursuite des actions engagées en matière de développement durable, d'achat public responsable et de santé et sécurité au travail. Elle intégrera également l'exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, afin de contribuer à la préservation du patrimoine naturel de la Corse.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la rationalisation des moyens mis à disposition des directions demeureront des priorités. Elles prolongent les actions engagées en matière de rationalisation et d'harmonisation des achats, de gestion des stocks, d'écoresponsabilité et d'amélioration des conditions de fonctionnement des services.

Afin de renforcer la transparence et l'accessibilité de la commande publique, notamment au bénéfice des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME), et ainsi favoriser une concurrence élargie, la Collectivité de Corse a choisi d'étendre la diffusion de ces avis au-delà des obligations légales prévues par le Code de la commande publique. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de l'adoption du Corsican Business Act et du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables).

La politique patrimoniale fera l'objet d'une déclinaison stratégique volontariste, autour d'opérations externes emblématiques (Château de Stoppielle et autres acquisitions bâtementaires) mais également au niveau du patrimoine propre de la collectivité, en menant des opérations de construction ou de réhabilitation de nature très diverse (bâtiments techniques, administratifs, sociaux et culturels).

En plus des opérations de maintenance des interventions programmées pour l'année 2027 permettront notamment :

- La rénovation et mise en accessibilité PMR des bureaux Hyacinthe de Montera à Bastia
- L'extension de la base garde littoral à Afa,
- La construction du centre d'interprétation de Cucuruzzu à Livia,
- La mise en sécurité des sources E et D'et aménagement des abords à Petrapola,
- La réfection de la verrière bâtiment Kalliste Calvi
- La réhabilitation passerelle Fortin de Biguglia
- La réfection cabine de peinture atelier Tragone
- L'aménagement des locaux Venturini à Corti.

La démarche d'optimisation et de rationalisation de la flotte de la Collectivité de Corse se poursuivra.

En 2027, la Direction de la communication institutionnelle mènera une politique de communication publique de proximité destinée à valoriser les compétences, services et réalisations de la Collectivité de Corse auprès des citoyens, des usagers et des partenaires.

Un plan de communication annuel, coconstruit avec le réseau des communicants de la CdC, mettra en avant les actions de l'institution par grandes thématiques pour la replacer au cœur du quotidien des Corses. Cette dynamique sera complétée par une campagne spécifique dédiée à la révision du PADDUC, visant à en expliquer les enjeux, le calendrier et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes.

Au-delà de l'information, la communication servira de levier pour accompagner les évolutions de comportements dans des domaines clés tels que la langue corse, la santé, le social, la sécurité routière, ainsi que les transitions environnementales et numériques. Elle s'attachera également à valoriser les grands temps forts commémoratifs et à poursuivre les partenariats d'image avec les clubs de sport insulaires de haut niveau.

L'ensemble de ces actions s'appuiera sur une stratégie multicanale intégrée, associant campagnes, relations presse et publiques, événementiel, supports éditoriaux, le site isula.corsica, les réseaux sociaux, des outils numériques innovants (tels que les canaux WhatsApp), ainsi qu'une signalétique et une communication par l'objet conformes à l'identité visuelle de l'institution.

L'Assemblée de Corse

Les activités envisagées en 2027 s'organiseront autour des priorités suivantes :

Une implication soutenue des membres de l'Assemblée de Corse dans la finalisation du processus de révision constitutionnelle et la préparation de la loi organique portant statut d'autonomie :

En dépit des aléas répétés de la vie politique française, qui avaient ralenti de manière non négligeable le calendrier institutionnel au plus haut niveau, la réforme constitutionnelle est aujourd'hui en phase d'aboutissement. Moyennant, sans doute, une navette visant à accorder les textes adoptés par l'Assemblée nationale et le Sénat, le Congrès devrait être saisi avant la fin de la législature en cours ; et la discussion de la loi organique définissant les contenus du futur statut d'autonomie de la Corse devrait s'ensuivre. Une intensification des

négociations et concertations avec les différents interlocuteurs (gouvernement, commissions et groupes parlementaires) est donc à prévoir, de même que l'audition d'experts ou de représentants de territoires autonomes comparables.

La poursuite du dispositif « Corsica Pruspettiva 2050 » :

Dans un contexte marqué par l'intensification des incertitudes géopolitiques et des conflits internationaux, des effets du dérèglement climatique, et des contraintes et tensions pesant sur les activités économiques et sociale, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une phase de réalisation de plusieurs programmations stratégiques majeures.

L'utilisation d'un outil de prospective spécifique à l'Assemblée de Corse continuera par conséquent de monter en charge au cours de l'année 2027 : elle supposera la participation régulière d'experts aux séances de réflexion des élus dans le cadre des scenarii de prospective ayant été définis, et la poursuite du programme des conférences thématiques de sensibilisation du grand public.

Les partenariats avec les institutions européennes et les régions autonomes voisines :

L'Union européenne est actuellement engagée dans une réorientation de ses principales politiques et de ses priorités budgétaires.

Dans ce contexte, la Présidente de l'Assemblée de Corse, en concertation avec le Conseil exécutif de Corse, contribue à la défense des intérêts de la Corse au sein des instances européennes auxquelles elle participe, notamment le Comité européen des régions et la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), qu'elle préside.

Cette mobilisation pourra être renforcée par les travaux de l'Assemblée de Corse, afin de favoriser une meilleure prise en compte des spécificités de notre île dans les futures politiques européennes.

Par ailleurs, l'Assemblée de Corse a la volonté de développer des relations de coopération dans son environnement méditerranéen de proximité, avec l'objectif d'organiser des échanges institutionnels et d'élaborer des positions politiques communes sur des enjeux majeurs pour les îles. Dans ce cadre, elle a décidé de relancer le conseil permanent avec le conseil régional de Sardaigne, tout en poursuivant les relations engagées avec le conseil régional de Toscane.

La quatrième mandature de l'Assemblea di a Giuventù et la préparation de son renouvellement :

L'activité de l'Assemblea di a Giuventù n'a cessé de monter en charge au gré des mandatures. Installée en janvier 2025, sa quatrième mandature connaît une activité de production importante, notamment dans les rapports thématiques et la participation à de nombreux dispositifs organisés par la Collectivité de Corse (jeunesse, langue corse, dérives mafieuses, processus d'autonomie).

En 2027, les actions structurantes peuvent être définies sur la base de quatre à cinq sessions plénières au siège d'Aiacciu, d'au moins un déplacement de délégations à l'extérieur de la Corse (visite des institutions européennes, rencontre avec une autre assemblée régionale de jeunes), et, dans le cadre des travaux de commissions, par l'audition d'experts ou personnalités faisant référence dans leurs domaines.

La mandature actuelle ayant été prolongée d'un an par l'Assemblée de Corse, le renouvellement de cette instance est donc à prévoir au second semestre 2027.

L'activité du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques :

L'évaluation des politiques publiques, introduite en Corse à l'initiative de l'Assemblée de Corse, répond à des enjeux importants : rigueur et efficience de la dépense publique, satisfaction de l'utilisateur, participation citoyenne, transparence et prévention de dérives éventuelles.

Le Comité d'Evaluation devrait engager en 2027 sa troisième démarche d'évaluation. Sachant que le mandat est exercé à titre bénévole, et que le choix de privilégier les réunions audiovisuelles pour les travaux de commissions limite les dépenses de fonctionnement courant, il est cependant à prévoir la participation d'experts, voire la sollicitation d'une mission d'appui, pour réaliser la nouvelle évaluation.

La onzième session de l'Assemblea di i Ziteddi :

Cette instance, qui s'adresse aux jeunes élèves des écoles primaires et collèges en milieu de scolarité, occupe un rôle important dans la formation des futurs citoyens comme dans l'apprentissage des règles de la vie démocratique. Elle rencontre un succès d'adhésion croissant auprès des participants et fait l'objet d'une préparation au cours de l'année scolaire amenant les classes candidates à venir assister aux sessions.

La valorisation de la langue corse dans les instances parlementaires :

L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse ont convenu, en janvier 2026, d'engager une politique linguistique visant à inscrire l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la vie sociétale. Il convient d'amplifier la mise en œuvre de cette démarche dans l'environnement institutionnel.

La formation des élus à la déontologie et à la prévention des conflits d'intérêts :

La formation des élus constitue un droit pour chaque conseiller et une dépense obligatoire pour sa collectivité.

En complément des actions sollicitées, dans le cadre du plan de formation adopté en début de mandature, à l'initiative des intéressés, et en cohérence avec les programmes d'action mis en œuvre au titre de la délibération n° 25/021 AC du 28 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses, l'organisation d'actions de formation collectives (auditions, échanges avec d'autres territoires) est prévue pour renforcer la sensibilisation des élus à la prévention des conflits d'intérêts.

La Chambre des Territoires

Instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes sur les grands enjeux liés au développement local, à l'aménagement du territoire, à l'exercice de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des différentes collectivités sur l'ensemble du territoire insulaire, la Chambre des Territoires a pour mission de promouvoir la diversité des territoires corses ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques.

L'installation, en octobre 2026, de la 5^{ème} mandature impulse une nouvelle dynamique : la Chambre élargit ses domaines d'intervention en devenant Conférence Territoriale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols dite « Conférence ZAN ».

Cette montée en puissance de la Chambre des Territoires s'inscrit dans une continuité engagée depuis les 3 dernières années : l'augmentation des sollicitations, des demandes

d'avis de la part des services de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices, la multiplication des séances de travail en relation avec les thématiques territoriales traduisent l'importance que revêt la Chambre des Territoires dans le paysage institutionnel corse.

En 2027, la Chambre des Territoires poursuivra ses missions de dialogue, de concertation et de proposition, dans le respect de son rôle et de ses prérogatives. La nouvelle mandature devra permettre de conforter sa place dans le paysage institutionnel corse et de renforcer les échanges entre la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités.

Le Conseil exécutif de Corse continuera de s'appuyer sur cette instance pour favoriser une meilleure articulation des politiques publiques et une prise en compte des réalités de chaque territoire. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de consolider une gouvernance territoriale fondée sur la proximité, la concertation et la complémentarité des interventions publiques.

Le Conseil Economique, social, Environnemental et Culturel de Corse (CESECC)

Le CESECC a pour missions d'informer l'Assemblée de Corse sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques territoriales, de participer aux consultations organisées à l'échelle territoriale, de conduire des études de prospective territoriale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques.

La feuille de route pour la mandature 2024-2030 se traduira, pour l'année 2027, par la mise en œuvre de ses missions dans les directions suivantes :

- Actions de formations individuelles et collectives
- Poursuite des travaux sur autosaisine : ruralité, transports, système éducatif corse ;
- Participation et contribution aux travaux et événements réalisés dans le cadre de l'association CESER de France et du Réseau des CES de l'Arc Méditerranéen
- Participation et contribution à tout événement organisé à l'initiative du Président du Conseil exécutif de Corse, de la présidente de l'Assemblée de Corse, et de l'Assemblée de Corse
- Colloques et conférences : conférence économique et sociale en partenariat avec l'INSEE et la Banque de France ; colloque « autonomie », en partenariat avec la Fondation de l'Università di Corsica.

Par la diversité des acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui le composent, le CESECC constitue une instance essentielle de représentation et d'expression de la société civile corse.

Dans un contexte marqué par des transformations institutionnelles, économiques et sociales majeures, son rôle consultatif et sa capacité de réflexion prospective revêtent une importance particulière. En 2027, la poursuite de ses missions contribuera à nourrir le débat public, à éclairer les choix des institutions de la Corse et à favoriser une meilleure prise en compte des attentes et des réalités de la société insulaire.

Conclusion

Le débat d'orientations budgétaires pour 2027 intervient dans un contexte particulièrement exigeant pour la Collectivité de Corse. Aux contraintes structurelles liées à l'insularité s'ajoutent les conséquences des décisions budgétaires de l'État, qui pèsent sur nos

ressources et réduisent nos marges de manœuvre, alors même que les besoins de la Corse demeurent présents.

Face à cette situation, le Conseil exécutif de Corse entend maintenir une ligne claire : **préserver les équilibres financiers de notre institution sans renoncer aux priorités du projet de société que nous portons pour la Corse.** La prospective présentée, fondée notamment sur un effort d'investissement de 305 M€ par an en 2027 et 2028, traduit cette volonté de concilier responsabilité budgétaire et capacité d'action.

Ces orientations poursuivent une même finalité : permettre aux Corses de vivre dignement sur leur terre, renforcer les solidarités, transmettre notre langue et notre culture, protéger nos ressources, développer nos capacités productives et garantir des services publics adaptés aux réalités de nos territoires. Les investissements et les politiques publiques présentés dans ce rapport constituent la traduction concrète de ces choix.

Le DOB 2027 est ainsi marqué par la priorité donnée aux investissements structurants, notamment la rénovation des collèges et des lycées, la modernisation des infrastructures de transport, le développement de l'offre de logement et la sécurisation des équipements essentiels au développement de la Corse et à la **vie quotidienne des Corses.**

Leur mise en œuvre suppose également que l'État assume pleinement ses responsabilités financières envers la Corse. La définition d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal, la mobilisation effective des financements du PTIC et la reconnaissance de nos spécificités demeurent indispensables pour inscrire notre action dans la durée, dans la perspective de l'autonomie de plein droit et de plein exercice.

Le budget 2027 devra ainsi traduire une double exigence : assurer la soutenabilité financière de la Collectivité de Corse et préserver les moyens d'agir au service des Corses et de l'avenir de notre île.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 4425-5 du Code général des collectivités territoriales, expose les orientations budgétaires pour 2027, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les évolutions relatives aux dépenses, aux effectifs et à la dette de la Collectivité de Corse.

Un document d'orientations budgétaires a vocation à être présenté devant l'Assemblée de Corse et débattu par celle-ci.

Au terme de ce débat, il est proposé de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2027.

